

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 26 avril 2012, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président, ouvre la séance et adresse ses salutations à tous les membres ainsi qu'aux représentants de la presse.

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour.

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien, alors si l'entrée en matière des différents points figurant à l'ordre du jour n'est pas combattue, on peut délibérer."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012
3. Communications du président et du maire
4. Règlement du Conseil de ville, modification de l'art. 3 : décision
5. Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) : décision
6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 197'200.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour le remplacement du camion Bremach – décider du mode de financement : décision
7. Fermeture de l'école du Cerneux-Veusil au 31 juillet 2012 : décision
8. Ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire, sous réserve de l'approbation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP) : décision
9. Organisation des leçons à option à l'école primaire et à l'école secondaire : décision
10. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois" : décision
11. Rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé" : décision
12. Rapport concernant la police administrative : information
13. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier", en remplacement de M. François Nyfeler, démissionnaire
14. Motions et interpellations
15. Réponses aux motions et interpellations
16. Petites questions
17. Réponses aux petites questions
18. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. John Buchs (PLR), M. Markus Leuenberger (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Pierre Jeanneret (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Roland Amstutz (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Frédéric Bürki (PLR), Mme Mélanie Erard (AJU), M. Jean Luc Berberat (AJU), Mme Florine Pessotto-Bueche (AJU), M. Thierry Egli (AJU), Mme Aurélie Juillerat (AJU), M. Fabien Golay (AJU), M. Patrick Linder (SOC), M. Michel Ruchonnet (SOC), M. Francis Daetwyler (SOC), M. Johan Wermeille (SOC), Mme Christiane Baur Widmer (SOC), M. Vital Carnal (SOC), M. Sébastien Tschan (SOC) et M. Michel Bastardoz (SOC).

Sont excusés : M. Eric Achermann (PLR), M. Jérôme Lavanchy (PLR), Mme Nicole Leblois (AJU), Mme Katia Ermel (AJU), M. Jacques Vuitel (AJU), M. Silvio Dalla Piazza (AJU) et M. Vincent Scheidegger (SOC)

Conseil municipal : M. Stéphane Boillat (maire), M. Michel Jeanneret (vice-maire), Mme Danièle Kiener, Mme Aline Ruchonnet, M. Patrick Tanner, M. Raymond Glück et M. Christian Schluép.

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien) et M. Blaise Droz (Le Journal du Jura).

Public : Mme Catherine Cerini.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du maire

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai relu les statuts. La parole doit être donnée en premier lieu à M. le maire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je vous remercie de l'honneur que vous me faites tout soudain. Je vais m'empresse de vous redonner la parole car je n'ai pas de communication."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vais vous parler d'un point important, il n'y aura pas de votation, il s'agit d'une information. Après deux séances préparatoires, nous nous sommes rencontrés, le 27 mars 2012, le bureau du Conseil de ville, le Conseil municipal, et les chefs de fraction. Cette rencontre a été consacrée à l'avenir des motions qui n'ont toujours pas été traitées ou en partie traitées. Je vous lis les décisions qui ont été prises lors de cette séance et qui prennent force, disons, dès maintenant. La liste est un peu rébarbative mais elle a l'avantage d'être claire :

Motion PLR : **planification de zones à bâtir sur le territoire de Saint-Imier**, 15 juin 2006.

Option retenue :

Transformation en interpellation avec réponse attendue au plus tard lors de la séance du Conseil de ville du 14 juin 2012.

Motion PLR : **Economie d'énergie**, 7 décembre 2007.

Option retenue :

Transformation en interpellation avec réponse attendue au plus tard lors de la séance du Conseil de ville du 14 juin 2012.

Motion SOC : **Promotion du standard Minergie**, 7 décembre 2007.

Option retenue :

Transformation en interpellation avec réponse attendue au plus tard lors de la séance du Conseil de ville du 14 juin 2012.

Motion AJU : **Promotion de Saint-Imier dans le cadre de SuisseMobile**, 12 juin 2008.

Option retenue :

Transformation en interpellation avec réponse attendue au plus tard lors de la séance du Conseil de ville du 14 juin 2012.

Motion PLR : **Le système de gestion de la qualité selon la norme ISO 9001 est indispensable pour les services techniques**, 3 juillet 2008.

Option retenue :

Transformation en interpellation avec réponse attendue au plus tard lors de la séance du Conseil de ville du 14 juin 2012.

Motion SOC: **Mise en place d'une liaison par bus rapide en direction de Neuchâtel**, 12 mars 2009.

Option retenue :

Motion répondue. Eléments à intégrer dans le travail de la commission temporaire "Profilier Saint-Imier par et autour des transports publics".

Motion PLR : **Etude approfondie préalable des charges et recettes et de l'organisation structurelle de la commune de Saint-Imier**, 4 mars 2010.

Option retenue :

Motion maintenue.

Motion AJU : **Rester chez soi, le vœu de tout un chacun**, 22 avril 2010.

Option retenue :

Motion maintenue.

Motion SOC: **Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois**, 22 avril 2010.

Option retenue :

Motion maintenue, rapport final ce soir.

Motion SOC: **Définition d'une politique communale de la santé**, 3 février 2011.

Option retenue :

Motion maintenue, rapport final ce soir.

Motion PLR : **Création d'un parlement régional des jeunes**, 23 juin 2011.

Option retenue:

Motion maintenue.

Motion SOC: **Développement du commerce à Saint-Imier**, 23 juin 2011.

Option :

Motion maintenue.

Motion SOC: **Profiler Saint-Imier par et autour des transports publics**, 23 juin 2011.

Option retenue :

Motion maintenue.

Motion SOC : **Planification de la politique du 3ème âge dans le Jura bernois et sur la commune de Saint-Imier**, 23 juin 2011

Option retenue :

Motion maintenue.

Motion SOC : **Des vélos électriques à Saint-Imier**, 8 décembre 2012.

Option retenue :

Motion maintenue.

C'était donc une information."

M. John Buchs, PLR : "Si je reprends le procès-verbal de cette séance du 27 mars 2012, à la page 3, il est mentionné : "Au terme de cette discussion, il est décidé que M. Michel Ruchonnet, président du Conseil de ville, soumettra au législatif les options détaillées ci-dessus pour validation.". Je propose pour éviter tout conflit que l'on valide, pour les partis qui sont d'accord, en se levant, les propositions qui viennent d'être lues. C'est une question qui est purement formelle et qui est utile en droit."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'est tout à fait justifié."

M. Patrick Linder, SOC : "Je ne veux pas être plus formaliste que nécessaire, mais peut-on le faire sous ce point qui est une communication du président ? Ne devrait-on pas faire un point supplémentaire à l'ordre du jour ?"

M. John Buchs, PLR : "J'ai mentionné pour validation. "Est-ce qu'on ajoute un point ? A mon avis nous sommes peut-être trop formels. Nous allons solliciter l'avis de M. le maire."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je pense que théoriquement il conviendrait évidemment

d'ajouter un point. Ce que vous allez décider ce soir n'est pas tout à fait admissible puisque les motions devraient toutes se terminer par un rapport. Vous avez choisi un certain état d'esprit, une certaine démarche. Je pense que si vous continuez à privilégier cette manière de faire, vous pouvez très bien voter cet objet sous le point : "Communications du président et du maire."

M. Michel Ruchonnet, président : "Très bien. Les conseillers de ville qui acceptent la solution trouvée par les différents intervenants pour les motions en souffrance le font en se levant."

La validation est faite à l'unanimité.

4. Règlement du Conseil de ville, modification de l'art. 3 : décision

Les conseillers de ville ont reçu la proposition de modification de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville, élaborée par le bureau. Les explications utiles seront apportées en séance par M. le président du Conseil de ville.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vous rappelle qu'il s'agit du changement du texte figurant dans notre règlement du Conseil de ville concernant les motions. Vous avez pu examiner l'ancien texte et la proposition de modification. Je vais vous donner quelques explications. Nous avons reçu de Mme Giovanna Munari Paronitti de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (Oacot) une prise de position qui nous indiquait que nous n'étions pas tout à fait statutaire dans le sens où une motion ne peut pas porter sur un objet qui est de la compétence exclusive du Conseil municipal. Avec notre proposition de modification nous devenons "Oacot compatible". Le grand changement c'est qu'avant une motion signée de 7 conseillers de ville devenait contraignante, en rappelant que nous sommes 31. Il y a un mot qui me gênait beaucoup : contraignant. Toute ma vie j'ai détesté les contraintes. Avec le bureau du Conseil de ville nous avons décidé d'adopter le système fédéral, c'est-à-dire qu'une motion pourra toujours être déposée, même une seule personne peut déposer une motion. Elle est transmise au Conseil municipal qui, lui, dans la séance suivante doit nous soumettre des propositions. Soit de l'accepter, soit de la refuser. Il peut même donner des conseils quant à son traitement, mais c'est nous qui décidons finalement de ce que nous allons faire de la motion qui sera votée à la majorité des membres présents. Il y a aussi une possibilité pour le dépôt d'objets urgents. C'est une bonne chose. Avant il était dit qu'une commission devait rendre un rapport dans les 4 mois. Nous avons changé en proposant que dans les 6 mois qui suivent la transmission de la motion à la commission, un rapport intermédiaire ou final devra être remis au Conseil de ville. Il s'agira probablement plutôt d'un rapport intermédiaire, mais il n'y aura plus à attendre des années pour avoir un retour. Dans les 6 mois, on doit en entendre parler. Une des choses qui est importante, c'est que le suivi du traitement des motions est de la compétence du bureau du Conseil de ville. Nous avons estimé que c'était à nous de suivre cela de près. De faire les rappels des 6 mois, etc... . Voilà le système que nous proposons pour le traitement des motions. Des commentaires ?"

M. John Buchs, PLR : "Nous tenons à remercier le bureau du Conseil de ville pour cet excellent travail. Notre fraction a étudié ceci avec attention et a fait parvenir une proposition aux deux autres fractions. Nous avons deux propositions de modifications quant à la clarification de termes, et deux petites propositions plutôt liées à des questions disons "cosmétiques". Si je reprends l'article 3, alinéa 3, à la 5^{ème} ligne il est mentionné : "Le Conseil de ville vote son traitement." Nous estimons que ce n'est pas suffisamment clair, parce qu'il n'est pas dit comment il vote, ce qui se passe. Nous proposons: le texte suivant : **"Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de ville ouvre**

une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion.". Concernant l'alinéa 4, à la deuxième ligne, il est mentionné : "Elle sera distribuée à tous les conseillers de ville. Nous souhaitons plutôt : "Elle sera **envoyée** à tous les conseillers de ville... ". Car on peut s'attendre à ce qu'elle soit distribuée sur place, ce qui à mon avis est insuffisant pour nos préparations. Puis, nous proposons aussi : "Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la **convocation** du Conseil de ville.". Au lieu de : "...avec la documentation... ". Puis, M. le président l'a soulevé très justement, alinéa 7 : "Le suivi du traitement des motions est de la compétence du bureau du Conseil de ville.". Il n'est pas fait mention, notre fraction l'a demandé il y a 4 ans, qu'on établisse une liste des motions. Celle-ci est tenue à jour par le vice-chancelier, M. Tiago Rodrigues, que nous remercions. Nous proposons d'ajouter : "**Le Conseil municipal tient à jour une liste des motions acceptées et non classées. Annuellement, il remet cette liste aux membres du Conseil de ville, en y incluant les motions qu'il a classées depuis la dernière publication de la liste.**". Cela rend un grand service afin d'éviter de déposer, 3 ans plus tard, lors de la prochaine législature, une motion qui a déjà été traitée. On pourrait, par exemple, englober ceci dans le rapport de gestion. Ce sont des propositions. Sur le fond nous acceptons ce qui a été proposé par le bureau du Conseil de ville."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Cela faisait déjà quelque temps que notre fraction appelait de ses vœux la modification de l'article 3 du règlement de notre conseil portant sur les motions. Notre réaction virulente lors de la séance de décembre dernier n'aura pas été vaine, puisque le bureau, conjointement avec les fractions, ont planché sur le sujet pour nous proposer ce soir une nouvelle définition de la motion qui correspond en tous points à notre conception. Qu'ils soient ici remerciés de leur travail. Tout en conservant son caractère contraignant, désormais la motion ne pourra être transmise à une commission que si la majorité de notre conseil en aura décidé ainsi. Autre changement important : le Conseil municipal aura eu la possibilité de s'exprimer sur le sujet avant que notre Conseil ne vote. Ces deux modifications permettront de donner une véritable légitimité aux motions qui seront déposées à l'avenir. Légitimité qui, aujourd'hui, fait défaut puisque moins du quart du législatif a la compétence d'imposer son traitement à une grande majorité, sans que les 77.42 % du Conseil de ville n'aient pu émettre le moindre avis sur son bien-fondé. C'est pourquoi nous plébiscitons cette modification du règlement, quand bien même elle restreint notre pouvoir en tant que fraction minoritaire et nous espérons que les autres fractions en feront autant. Il nous reste d'autres instruments, tels que l'interpellation ou la petite question, pour faire entendre notre voix."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je pense que la réaction virulente qui a eu lieu lors de la précédente séance, comme notre collègue M. Jean Luc Berberat, AJU, le reconnaît, a été quelque peu déplacée. Un autre élément que je note avec intérêt dans l'intervention de notre collègue, c'est qu'il ne supporte apparemment pas qu'une minorité impose quelque chose à une majorité."

M. Patrick Linder, SOC : "Je vous remercie ainsi que le bureau du Conseil de ville d'avoir réglé cette question de façon diligente. Nous disposons maintenant d'un outil qui est comparable à ce qui se fait sur le plan fédéral et nous nous en déclarons très satisfaits. On vous remercie pour votre travail."

M. Michel Ruchonnet, président : "Comme nous sommes les auteurs du texte, je me permets de prendre la parole. Le bureau du Conseil de ville s'est réuni juste avant cette séance. Les propositions du parti libéral radical ne modifiant absolument pas l'esprit du texte, mais étant tout à fait recevables, nous ne voyons aucune raison de combattre ces propositions qui apportent effectivement quelques clarifications. Comme m'a expliqué M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, un délai de 30 jours suivra, etc... . Je vous lis le texte tel que modifié. Il figurera au procès-verbal :

art. 3 : Motion

¹ La motion est une proposition obligeant le Conseil municipal à présenter un projet d'arrêté ou de règlement, ou lui donnant des directives impératives sur une mesure à prendre ou des propositions à formuler.

² Une motion ne peut pas porter sur un objet qui est de la compétence exclusive du Conseil Municipal.

³ La motion est déposée avant le début de la séance du Conseil de ville. Elle est lue et brièvement commentée par son auteur. Elle est transmise au Conseil municipal lors de la même séance et celui-ci devra donner son avis lors de la prochaine séance du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer au Conseil de ville soit l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation.

⁴ Après avoir pris connaissance de la réponse du Conseil municipal, le Conseil de ville ouvre une discussion générale qui sera suivie d'une décision quant à l'acceptation ou au rejet de la motion.

⁵ En cas d'acceptation, le Conseil de ville décide directement de sa remise à une commission permanente ou temporaire de 5 à 9 membres, ou les motionnaires peuvent exiger la création d'une commission ad hoc de 5 à 9 membres dont ils assumeront la présidence. Un représentant du Conseil municipal doit faire partie de cette commission temporaire.

⁶ En cas d'objet urgent, une motion peut être déposée 15 jours avant la séance du Conseil de ville à la chancellerie. Elle sera envoyée à tous les conseillers de ville avec la convocation du Conseil de ville. Le Conseil municipal devra proposer son acceptation ou son refus lors de cette séance. Le Conseil de ville vote son traitement.

⁷ Dans les 6 mois qui suivent la transmission de la motion à la commission, un rapport intermédiaire ou final devra être remis au Conseil de ville.

⁸ Le Conseil municipal doit donner suite aux motions acceptées par le Conseil de ville.

⁹ Le Conseil municipal tient à jour une liste des motions acceptées et non classées. Annuellement, il remet cette liste aux membres du Conseil de Ville, en y incluant les motions qu'il a classées depuis la dernière publication de la liste.

¹⁰ Le suivi du traitement des motions est de la compétence du bureau du Conseil de ville.

Au vote, la modification de l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville est acceptée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Au nom du bureau du Conseil de ville, nous vous remercions. Je pense que nous avons fait un bon travail. Il a été réalisé avec tous les acteurs, dont le Conseil municipal que je remercie pour son soutien."

M. Stéphane Boillat, maire : "Je souhaite aussi, au nom du Conseil municipal, remercier le Conseil de ville pour tout le travail qui a été accompli tant au niveau de ce qui a été dit dans les communications du président du Conseil de ville qu'avec l'élaboration de cette modification."

5. Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu la présentation et le projet de règlement.

L'approvisionnement électrique est un enjeu stratégique. De vastes débats sont en cours. Au niveau communal, en tant que commune distributrice d'électricité, se pose la question de la reprise de l'électricité renouvelable produite sur place (panneaux photovoltaïques). En effet, l'électricité produite par un producteur indépendant n'est pas forcément consommée par celui-ci (il ne consomme par exemple pas d'électricité ou très peu pendant la période de production), de sorte qu'elle intègre le réseau, où elle est consommée et donc, en définitive, revendue par le distributeur.

La RPC fixée par la Confédération prévoit des conditions de reprise de l'électricité produite. Toutefois, les demandes sont à l'heure actuelle bien plus nombreuses que les admissions, de sorte que, pendant un certain temps, soit jusqu'à leur intégration dans la RPC, les producteurs d'électricité se trouvent dans un "vide".

Le règlement proposé offre une réponse à ce problème, puisqu'il comble ce vide. De la sorte, il favorise la production d'énergie renouvelable à Saint-Imier, terre d'énergies. La réglementation a été élaborée de manière commune dans le cadre de la Charte, qui regroupe les communes distributrices d'électricité (Delémont, Develier, La Neuveville, Lamboing, Moutier, Nods, Saint-Imier et Tramelan).

Le modèle proposé permet de reprendre l'électricité produite, fixe le pris de reprise (en principe un prix proche de celui de la revente, mais inférieur aux coûts de production actuels de l'électricité photovoltaïque) et détermine un volume maximal. Une mesure incitative pour favoriser la production d'énergies renouvelables est prise, dans un cadre réglementaire et financier limitant les coûts totaux. Dès que le producteur aura été admis à la RPC, mais au plus tard après 5 ans, la reprise communale prendra fin.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville l'adoption de la réglementation proposée.

Ouverture de la discussion :

M. John Buchs, PLR : "Le parti libéral radical approuve le règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants. Il observe cependant que la mise en œuvre des nouvelles lois et ordonnances relatives à la fourniture de l'électricité sont pour le moins complexes et exigent de nos services une dépense d'énergie importante et des connaissances techniques élevées. Nous remercions le Conseil municipal et la commission de l'équipement de nous avoir écrit dans des termes compréhensibles. J'ai fait le test lors de la fraction pour savoir si tout le monde connaissait les abréviations figurant dans les documents. Nous avons largement raté le permis."

M. Sébastien Tschan, SOC : "La fraction socialiste a lu et approuve le règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants. Nous pensons que ce règlement correspond exactement au slogan imérien : "Terre d'énergies" et que Saint-Imier fait bien de se munir de ce règlement afin d'assurer la transition vers la RPC de la Confédération. De plus, le parti socialiste apprécie également que l'on soutienne les propriétaires ainsi que les futurs propriétaires d'installations fabriquant de l'énergie renouvelable. C'est pour ces raisons que nous acceptons la réglementation proposée."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Des mesures incitatives doivent être prises par les autorités pour favoriser la production d'énergies renouvelables dans notre commune. Ce règlement qui permettrait aux petits producteurs indépendants, vous et moi finalement, de vendre à un

prix intéressant (même s'il se situe bien en-dessous du prix coûtant) une partie de l'énergie renouvelable produite plutôt que de l'injecter gracieusement dans le réseau, comble un vide. Il est normal que ces petits producteurs, dans l'attente d'une reconnaissance fédérale, puissent bénéficier d'un petit coup de pouce communal. Coup de pouce limité à la fois dans le temps (maximum 5 ans) et dans le volume d'énergie rachetée, autrement dit sans grandes conséquences pour les services techniques et pour nos finances. Nous recommandons l'acceptation de ce règlement. Mais Dieu que les processus d'admission et de reconnaissance sont compliqués, longs et lents pour les petits producteurs indépendants. A un point tel que plutôt que favoriser l'initiative individuelle et volontaire de production d'énergies renouvelables, nous avons le sentiment qu'ils les entravent. A qui profitent ces embûches administratives et juridiques ? Bien que naïfs, nous avons quand même notre petite idée."

Au vote, le Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants (RPEI) est accepté à l'unanimité.

6. Votation d'un crédit d'engagement de CHF 197'200.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour le remplacement du camion Bremach – décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi à l'appui de cet objet.

Mis en circulation en 1999, le camion Bremach actuel est en mauvais état, après 85'000 km parcourus. Aux frais d'entretien des années précédentes, on doit ajouter les frais nécessaires pour qu'il puisse passer la prochaine expertise (CHF 26'245.25, plus CHF 21'000.- pour le remplacement de la planche à neige et du système hydraulique). Dans ces conditions, un remplacement de ce véhicule, indispensable, ne serait-ce que pour les travaux de déneigement, est préférable à sa réparation. Le coût d'un nouveau véhicule, plus performant, mieux adapté et moins polluant, est de CHF 197'200.-, soit le montant du crédit demandé. Le prix de reprise de l'ancien camion Bremach, de l'ordre de CHF 10'000.-, réduira d'autant la dépense effective.

Au vu du montant, le financement du crédit demandé se fera par autofinancement.

Sur préavis unanimes de la commission de l'équipement et de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville la votation du crédit d'engagement demandé, ainsi que son financement par autofinancement.

Ouverture de la discussion :

M. Vital Carnal, SOC : "Nous n'allons pas investir dans un véhicule en fin de vie pour le prolonger encore de deux ans jusqu'à la prochaine expertise. Nous parlons ici d'un camion qui est, en réalité, un véhicule utilitaire et notre saleuse autoportée indispensable pour un épandage parcimonieux du sel. Un véhicule de douze ans et 85'000 km n'est pas si vieux que ça, oui mais... utilisé toujours à la limite et même en dessus de sa capacité de charge, ce véhicule est mort. Le nouveau véhicule utilitaire qu'il nous est proposé d'acquérir sera adapté pour ce cahier des charges, saleuse autoportée plus planche à neige, pour autant qu'on soit respectueux de son usage. Par là même il serait souhaitable de respecter le plan de renouvellement des véhicules des travaux publics pour s'éviter des frais d'entretien conséquents. Dans le préavis du Conseil municipal, on déplore pour la forme qu'il soit fait mention que le crédit se fera par autofinancement, notre conseil n'est-il pas compétent pour décider son mode de financement ? Ce détail cosmétique peut avoir son importance. A part cette petite remarque, la fraction socialiste accepte le crédit de CHF 197'200.- pour l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire, qui sera autofinancé."

M. Roland Amstutz, PLR : "Le parti libéral radical préavise favorablement le crédit de CHF 197'200.- ainsi que son financement par autofinancement pour l'achat du nouveau véhicule pour les travaux publics. Je souhaite encore dire aux personnes doutant de l'état de ce véhicule de faire un déplacement à son bord depuis le dépôt jusqu'à la gare. J'ai fait le parcours rue Agassiz - halles de gymnastique. Je sais que je suis un peu faible de santé. Il n'empêche qu'il faut vraiment avoir la santé mieux faite que la figure pour voyager avec ce véhicule."

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci M. Roland Amstutz, PLR. Toujours très imagé."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "La perspective de devoir passer l'expertise pousse souvent chaque conducteur à se demander si le prix de la remise en état du véhicule vaut la peine d'être investi, ou s'il n'est pas temps d'envisager son remplacement par un véhicule neuf ou plus récent. Lorsqu'on lit le devis de l'entreprise Kocher pour que le camion actuel Bremach puisse passer l'expertise prévue en mai, force est de constater que le jeu n'en vaut pas la chandelle. A quoi bon investir plus de CHF 26'000.- pour réparer ce véhicule de 1999 et qui serait de toute manière remplacé en 2013 ? Même les membres de la commission des finances, qui dans un premier temps avaient repoussé cet achat d'un an lors de l'élaboration du budget 2012, ont bien compris que le Bremach était en fin de vie et qu'il était pleinement justifié d'envisager son remplacement cette année déjà. Comme ce véhicule est indispensable à notre commune, particulièrement en hiver, la fraction alliance jurassienne recommande d'accepter la libération de CHF 197'200.- pour l'achat du camion VM 7000..., ainsi que son financement par autofinancement. Seul regret : nous aurions bien aimé pouvoir voir à quoi ressemble ce beau petit camion super silencieux... . Une jolie photo dans le dossier n'aurait pas été de trop."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 197'200.-, ne figurant pas au budget des investissements, pour le remplacement du camion Bremach et son financement par autofinancement est accepté à l'unanimité.

7. Fermeture de l'école du Cerneux-Veusil au 31 juillet 2012 : décision

Rapport du Conseil municipal (points 7 à 9 de l'ordre du jour) :

Les conseillers de ville ont reçu le rapport de la direction de l'école primaire du 31 janvier 2012, la lettre de la DIP du 15 mars 2012 ainsi que le détail des heures à option des écoles primaire et secondaire.

L'introduction de la nouvelle LPFC (loi sur la péréquation financière et la compensation des charges) a eu des incidences sur l'organisation et la manière de traiter les objets scolaires. En effet, les incidences financières des choix d'organisation scolaire (ouverture ou fermeture de classe, nombre de leçons) ont été considérablement renforcées. En bref, l'ouverture d'une classe implique une dépense supplémentaire annuelle de CHF 85'000.- environ. L'organisation de l'école n'est plus seulement une affaire scolaire; elle devenue une affaire financière également. Cela implique que la commission des finances, puis le Conseil municipal ou le Conseil de ville, doivent participer à la décision, même dans des domaines où cela n'était pas le cas avant l'introduction de la LPFC. Ce point est particulièrement vrai pour le financement des leçons à options.

Les choix proposés au Conseil de ville sont le fruit d'un "dialogue" entre les commissions scolaire et la commission des finances, sous l'égide du Conseil municipal.

Trois points doivent faire l'objet d'une décision :

École du Cerneux-Veusil : l'école primaire de Saint-Imier compte une classe multidegré (1 à 6) au Cerneux-Veusil. Cette classe accueille 7 élèves, dont 3 proviennent de la commune de Saint-Imier et 4 de celle de Muriaux. Traditionnellement, ces élèves effectuent

l'école enfantine aux Breuleux, l'école primaire au Cerneux-Veusil, puis l'école secondaire aux Breuleux. Les perspectives indiquent que la classe du Cerneux-Veusil accueillera 9 élèves l'année prochaine, puis respectivement 7, 3, 5 et 7 en 2016/2017. Dès 2014/2015 plus aucun élève domicilié à Saint-Imier n'est attendu. Ces effectifs sont largement au-dessous de ceux exigés pour le maintien d'une classe. Aussi, la DIP ne peut envisager d'autre issue que la fermeture de la classe. Indépendamment des conséquences financières liées aux coûts du maintien d'une classe, la fermeture de cette classe doit être décidée, et elle est de la compétence du Conseil de ville. Cette fermeture avait déjà été envisagée il y a une dizaine d'années, mais une évolution favorable des effectifs avait permis de l'éviter. Aujourd'hui, une telle évolution n'est de loin pas perceptible.

Ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire : actuellement, l'école primaire compte 15 classes régulières. Si ce nombre était maintenu, l'effectif moyen par classe attendu serait de 328 élèves (21,87 élèves en moyenne). Ce scénario impliquerait de répartir les 2^{èmes} et 3^{èmes} années en 5 classes, soit 4 classes de 23 élèves et une classes à 2 degrés de 18 élèves. Dans le souci d'offrir une école de qualité, il est proposé d'ouvrir une 16^{ème} classe. Les élèves de 2^{ème} et de 3^{ème} année seraient alors répartis dans 6 classes de 18 à 19 élèves, et il n'y aurait pas de classe à 2 degrés. Cette solution est approuvée par la commission d'école primaire, la commission des finances et le Conseil municipal. Elle suppose l'approbation de la DIP qui devrait, formellement, intervenir avant le Conseil de ville. Le Conseil de ville est compétent pour décider de cette ouverture.

Leçons à option (initiation musicale, flûte à bec, chorale, TPS, ACT/TM, sport, théâtre, etc.) : celles-ci sont offertes aux élèves des écoles. Toutefois, du fait qu'elles ne sont pas obligatoires, la dépense qu'elle implique doit, formellement, être décidée par l'organe compétent. Le coût est de CHF 82'400.- pour l'école primaire et de CHF 77'300.- pour l'école secondaire (selon les élèves inscrits). Il est proposé que le Conseil de ville se prononce cette année et pour l'introduction de la LPFC sur le principe de l'organisation des leçons à option. Par la suite et pour autant que le Conseil de ville accepte l'organisation des leçons à option, une décision ne devrait plus intervenir chaque année, le volume d'heure étant globalement inscrit au budget.

Sur préavis unanimes des commissions d'école primaire et secondaire, de la commission des finances, le Conseil municipal, unanime, recommande au Conseil de ville d'approuver les trois mesures proposées, la fermeture du Cerneux-Veusil étant malheureusement inéluctable et les deux autres mesures (ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire et organisation des leçons à option à l'école primaire et à l'école secondaire) étant indispensable à une école obligatoire de qualité.

Ouverture de la discussion :

Mme Florine Pessotto-Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne prend bonne note des informations liées à l'état de situation de l'école du Cerneux-Veusil. Il semble aujourd'hui que l'avenir ne permette aucune autre alternative que la fermeture de ce petit établissement. Malgré la déception qui teinte toujours ce type de décision, la fraction alliance jurassienne accepte la fermeture de ladite école. Toutefois, et si la chose était possible, il nous semble important de veiller à ce que le bâtiment qui abritait jusqu'à aujourd'hui les locaux scolaires puisse être, dans la mesure du possible, laissé à disposition des habitants du Cerneux-Veusil afin de devenir, ou plutôt de rester, un lieu commun."

M. Frédéric Bürki, PLR : "C'est avec une grande tristesse que le parti libéral radical accepte la fermeture de l'école du Cerneux-Veusil en raison d'un effectif insuffisant, soit 9 élèves pour l'année 2012-2013, 7 en 2013-2014, et seulement 3 en 2014-2015. Malgré l'étude de différentes pistes, aucune n'a malheureusement abouti. C'est donc avec résignation que nous devons prendre cette décision, soit la fermeture de notre école du Cerneux-Veusil. Le parti libéral radical restera cependant très attentif à l'évolution de l'effectif des enfants en âge de scolarité aux Cerneux-Veusil et n'hésitera pas, si le nombre d'élèves est suffisant, à demander la réouverture de la classe. Il découle de ce qui précède que nous demandons au

Conseil municipal de ne pas affecter avant 5 ans les locaux scolaires qui seront inutilisés à d'autres fins."

M. Michel Bastardoz, SOC : "Nous allons directement nous exprimer sur les points 7 à 9. Après deux ans de sursis, et des chiffres qui montrent que l'évolution n'est de loin pas dans le sens d'une augmentation du nombre d'élèves, c'est avec regret que le parti socialiste cautionne la fermeture de l'école du Cerneux-Veusil. L'ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire réjouit le parti socialiste. Cette solution permet certainement d'améliorer le niveau pédagogique de l'enseignement, ce qui ne peut être que profitable autant aux élèves qu'aux enseignants. Même si les branches principales restent importantes, les leçons à options permettent aux élèves la découverte d'autres horizons tels que la musique, le théâtre, les travaux manuels, etc... Pour ces raisons, le parti socialiste est favorable aux deux crédits respectivement de CHF 82'400.- et CHF 77'300.- proposés."

Au vote, la fermeture de l'école du Cerneux-Veusil au 31 juillet 2012 est acceptée à l'unanimité.

8. Ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire, sous réserve de l'approbation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP) : décision

Mme Florine Pessotto Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance avec intérêt des informations liées à l'ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire et se joint à l'avis unanime des commissions d'école primaire et des finances ainsi qu'à celui du Conseil municipal en acceptant la proposition. Nous notons avec plaisir que le nombre d'élèves prévisionnel a subi une hausse justifiant l'ouverture d'une classe non prévue, ce qui signifie que plusieurs enfants sont arrivés avec leurs familles à Saint-Imier. En 2009, 320 élèves étaient attendus pour la rentrée scolaire 2012. Actuellement, 334 sont annoncés. En 2009 toujours, on attendait 294 élèves pour la rentrée scolaire 2014. Désormais 317 sont annoncés. C'est une progression remarquable de plus de 8 %. Il y a plus d'élèves qui commencent l'école que le nombre de naissances de la classe d'âge correspondante de notre village. Cela signifie que notre commune attire de jeunes parents avec enfants, qui voient leur avenir à Saint-Imier. Notre cité est jeune et attractive. C'est très réjouissant. Cette augmentation du nombre prévu d'enfants est aussi un bon indicateur de l'attrait de nos infrastructures sportives, culturelles, professionnelles, mais aussi la confirmation de la qualité de nos offres en matière de crèches et d'école à journée continue. Nous ne pouvons que nous en réjouir et espérer que la qualité de nos infrastructures continuera à représenter un défi commun, afin de développer toujours plus l'attrait que notre cité peut représenter pour chacun."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Après un examen rigoureux du dossier de l'ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire, nous sommes du même avis que la commission d'école. Le parti libéral radical veut une école de qualité, afin de donner des chances égales à tous les élèves. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous avons étudié les différentes options et nous nous sommes rapidement rendu compte que la seule option vraiment valable était la 2, proposée par la commissaire d'école. Cette option remplit les conditions cadres pour une école de qualité avec des effectifs raisonnables."

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Je souhaite juste vous informer que nous avons reçu formellement de la DIP la décision qui autorise l'ouverture de cette 16^{ème} classe. Au moment de l'envoi de la documentation au Conseil de ville, nous n'avions pas encore reçu cette lettre."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons donc l'autorisation de la DIP. Je propose de passer au vote de ce point de l'ordre du jour tel que soumis à notre autorité."

Au vote, l'ouverture d'une 16^{ème} classe à l'école primaire, sous réserve de l'approbation de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne (DIP) est approuvée à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous avons un membre parmi nous qui aime parler de la Corée du Nord, et bien nous avons des votes dignes de ces pays. Jusqu'à maintenant, tous les points ont été approuvés à l'unanimité. Cela va peut-être changer pour la suite."

...rires...

9. Organisation des leçons à option à l'école primaire et à l'école secondaire : décision

Mme Florine Pessotto Bueche, AJU : "La fraction alliance jurassienne remercie les différentes commissions ainsi que le Conseil municipal pour leur travail et leurs analyses et suivra le préavis unanime en acceptant le type d'organisation proposé. Nous sommes toutefois quelque peu interrogatifs sur le sens à donner aujourd'hui à ces options dans l'enseignement. Effectivement, le fait que la nouvelle loi sur la péréquation financière laisse à la charge financière des communes l'organisation des cours à option laisse malheureusement envisager, à terme et selon les contextes économiques et politiques, une extrême variabilité dans le type d'enseignement proposé aux enfants. Que penser du paradoxe profond qu'il existe aujourd'hui entre la volonté assumée de l'état et des cantons d'uniformiser toujours plus l'enseignement pour offrir une égalité à chaque enfant, et ces nouvelles perspectives de privatisation communale des cours facultatifs ? Que penser de la variabilité des prestations scolaires qui va exister entre les communes voisines en fonction de l'état de leurs finances, et même, d'une année à l'autre, à l'intérieur d'une même institution scolaire ? Comment comprendre que d'un côté, on désire étoffer les offres culturelles pour enfants, alors que de l'autre on considère que les cours à options relève du bon vouloir des communes ? La fraction alliance jurassienne est perplexe devant ces questions de fonds et espère que nous saurons tous rester attentifs aux dérives possibles d'un tel type de fonctionnement."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Comme nous l'avons déclaré il y a quelques instants, le parti libéral radical veut pour notre cité une école de qualité. C'est pour cette raison, et même si la décision a un coût, soit CHF 82'400.- pour l'école primaire et CHF 77'300 pour l'école secondaire, que nous soutenons le maintien des branches à options afin qu'il fasse toujours bon vivre à Saint-Imier. Pour que nos écoles puissent garantir un enseignement comprenant des leçons à option, soit de la musique, des travaux manuels, du sport, du théâtre, etc..., nous approuvons le principe d'organisation des leçons à option, aussi bien à l'école primaire qu'à l'école secondaire."

Au vote, l'organisation des leçons à option à l'école primaire et à l'école secondaire est acceptée à l'unanimité.

M. John Buchs, PLR : "Je souhaite rapidement m'exprimer à titre personnel. C'est avec une énorme tristesse que le parti libéral radical a voté en faveur de la fermeture de cette école. J'ai l'impression, ce soir, de jouer le rôle du lampiste. Lampiste, si l'on prend un dictionnaire cela veut dire familièrement : "personne subalterne à qui l'on fait endosser les fautes d'une personne plus importante". Je constate que tous les partis souhaitent maintenir ce bâtiment en bon état, de façon à pouvoir l'ouvrir peut-être à nouveau. J'aimerais remercier ce soir la commission scolaire ainsi que la cheffe du département et M. le maire, qui ont pris l'initiative d'aller le 21 mars 2012 au Cerneux-Veusil rencontrer les parents et expliquer la situation. Pour les parents il y a toujours beaucoup d'émotion, parce que bien que les enfants aient été à l'école préscolaire aux Breuleux, ils vont y retourner maintenant pour la scolarité obligatoire. Aujourd'hui, on a enlevé une quantité de compétences aux commissions

d'écoles, mais pas le sale boulot. J'aurais souhaité ce soir que, par exemple, l'inspecteur ou le chef de la section viennent nous expliquer les choses. En définitive, les commissions n'ont plus qu'une fonction de potiche, c'est-à-dire au sens figuré une personne au rôle décoratif sans pouvoir réel. Je demande au chef de la section instruction publique du Conseil du Jura bernois M. le maire M. Stéphane Boillat d'y présenter ce problème et de voir si cela répond à un besoin, qu'on restitue des compétences aux commissions d'écoles et qu'elles n'aient pas uniquement un travail difficile à accomplir sur des points qui posent beaucoup d'émotion. Dans l'esprit des gens, c'est la commission d'école qui ferme l'école. Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles, nous a informés que la DIP nous a donné l'autorisation pour l'ouverture d'une 16^{ème} classe. Nous avons examiné, lundi soir, en fraction, cette autorisation. Une évaluation doit être faite pour l'année scolaire 2013-2014. Nous avons déjà une épée de Damoclès sur la tête. Je demande officiellement à M. le maire, en mon nom personnel, de bien vouloir exposer cette problématique au Conseil du Jura bernois. Restituons des compétences aux commissions d'écoles."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'aimerais juste me permettre un commentaire. L'année dernière, nous avons eu le dossier de l'école supérieure de commerce, je me demandais si ce soir nous aurions aussi une résolution. Je constate que nous n'aurons pas à danser la danse de la pluie. Je suis aussi quelque part frustré de devoir être le fossoyeur pour finalement une décision qui est déjà prise. Nous sommes les méchants, mais dans cette histoire on ne peut rien faire d'autre."

M. John Buchs, PLR : "Je suis tout à fait d'accord avec vous M. le président."

M. Michel Ruchonnet, président : "Ça me fait plaisir."

...rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous savez M. John Buchs, PLR, les points suivants pourront peut-être nous diviser."

10. Rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission économique et touristique concernant la motion "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois" déposée le 22 avril 2010 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

Ouverture de la discussion :

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical a lu attentivement le rapport final concernant la motion intitulée : "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois". Comme il nous l'est proposé dans les conclusions, nous acceptons son classement définitif. Cependant nous avons encore une interrogation qui subsiste. Qu'en est-il de la route des Convers ? Sera-t-elle un jour réalisée ?"

M. Francis Daetwyler, SOC : "Au nom de la fraction socialiste j'aimerais remercier la commission économique et touristique pour le traitement de cette motion, qui je le rappelle a été déposée lors de la législature précédente. Je constate que, matériellement, la réponse à la motion que nous avons déposée est donnée. Le rapport décrit bien l'historique de la situation et l'état des faits. A ce niveau nous sommes satisfaits. Néanmoins, je pense que le Conseil municipal aurait dû y inclure un point "Perspectives", indiquant ce qu'il entend faire à

l'avenir. J'aimerais aussi répondre à la question de Mme Talika Gerber, PLR. Ce projet ne sera pas réalisé. J'aimerais rappeler que la dernière version du projet de liaison des Convers, qui prévoyait un raccordement quasiment tout en haut de la côte de Renan, ne résolvait que très partiellement le problème puisque les questions du passage à niveau et celle de la côte de Renan subsistaient. La saturation du tunnel à la Vue-des-Alpes rendrait la situation très difficile, voire ingérable aux heures de pointes à la jonction des Convers. La solution qui est prévue dans le cadre du projet d'agglomération de La Chaux-de-Fonds de deuxième génération passe par le contournement EST de La Chaux-de-Fonds, qui permettra de rejoindre l'autoroute au Nord du tunnel sous la Vue-des-Alpes. Puisqu'on parle des relations avec la Suisse romande, je crois qu'un prochain grand dossier qui a un intérêt pour nous, même si l'on ne sera pas appelé à se prononcer ni à le financer, c'est le Transrun, pour lequel les Neuchâtelois seront appelés à voter le 23 septembre prochain."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Nous avons lu avec une grande attention le rapport remis par la commission économique et touristique. Nous avons pu y constater que suite à la ratification de la convention signée entre le canton de Berne et celui de Neuchâtel en date du 9 novembre 2011, notre commune appartiendra non seulement à la Conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, mais pourra aussi adhérer à l'association du réseau urbain neuchâtelois, si ses statuts le permettent. En conséquence, nous estimons que l'objectif visé par la motion a été atteint. En conclusion, la fraction alliance jurassienne accepte les conclusions du rapport et propose également son classement. Nous remercions bien entendu les auteurs du rapport et saluons vivement le travail réalisé par la commission économique et touristique, qui nous fournit ici son 5^{ème} rapport depuis le début de la nouvelle législature."

M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme : "Je souhaite juste répondre à M. Francis Daetwyler, SOC. Je partage votre avis et en effet nous aurions pu ajouter un point "Perspectives". Vous êtes toutefois mieux placé que moi et savez que l'avenir des Conférences régionales est actuellement plutôt explosif. Si je m'en réfère aux déclarations de ce jour passées sur les ondes de RTS la Première, M. Damien Humbert-Droz, président du PLR neuchâtelois, menaçait de soutenir un vote négatif sur le Transrun si un plan d'économies n'était pas proposé par le Conseil d'Etat neuchâtelois. Il est donc difficile d'établir des perspectives aujourd'hui tout en sachant que du côté bernois, les communes sont actuellement consultées jusqu'au 27 avril 2012 pour savoir si un vote sur la création de la Conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois doit avoir lieu au mois de novembre de cette année ou pas. C'est donc un sujet un peu fragile ou plutôt très difficile à esquisser pour l'instant."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je remercie M. Patrick Tanner, chef du département de l'économie et du tourisme. Il est vrai que le sujet n'est pas aussi simple que le renouvellement d'un camion. Toutefois, même si le sujet est délicat, il ne doit pas empêcher une autorité communale d'avoir son opinion. L'autorité communale doit indiquer une direction et développer une vision."

Au vote, le rapport final de la commission économique et touristique concernant la Motion "Saint-Imier et le réseau urbain neuchâtelois, avec ses conclusions et son classement, est accepté à l'unanimité.

11. Rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé" : décision

Les conseillers de ville ont reçu le rapport établi par la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé" déposée le 3 février 2011 par la fraction socialiste.

Conformément à l'art. 3 al. 1 du règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, il appartient à celui-ci de prendre une décision sur la base du rapport établi par la commission compétente.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je passe la présidence à Mme Mélanie Erard, 1^{ère} vice-présidente, puisque c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions en qualité de président de cette commission."

Mme Mélanie Erard, 1^{ère} vice-présidente, ouvre la discussion.

Mme Aurélie Juillerat, AJU : "La fraction alliance jurassienne a pris connaissance du rapport intitulé : "définition d'une politique communale de la santé". Nous tenons tout d'abord à remercier ses auteurs pour le travail effectué. Ce rapport nous donne des pistes intéressantes sur divers projets qui pourraient être menés à bien. Par exemple, la possibilité de créer un centre de puériculture fournissant des services complets de consultations gratuites. La problématique de l'organisation d'un service de transport public plus régulier en lien avec l'hôpital est aussi posée, ainsi que celle de l'aménagement des installations de la ville pour les handicapés. Un autre problème qui n'est pas des moindres est soulevé dans ce rapport : la relève des médecins généralistes qui arrivent pour la plupart dans quelques années à la retraite. La création d'une commission permanente permettrait aussi d'améliorer les liens entre les acteurs de la santé et de mettre sur pied plus facilement des projets communs. La fraction alliance jurassienne approuve donc les conclusions de ce rapport. La nécessité de la création d'une commission permanente de la santé au niveau communal a été démontrée."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance avec un vif intérêt du rapport de la commission temporaire. Nous tenons à remercier la commission pour son rapport. Le parti libéral radical approuve le contenu du rapport, mais ne souscrit pas à la proposition de transformer la commission temporaire en commission permanente. Aucun mandat pour la future commission permanente n'a été proposé. D'autre part, nous arrivons à la conclusion qu'une commission de santé locale ne répond pas à un besoin, mais qu'il faudrait plutôt créer une commission régionale. Deux exemples suffisent pour démontrer qu'il ne sera pas possible d'agir uniquement au plan local, soit le Service d'aide et de soins à domicile du vallon de Saint-Imier (SASDOVAL) et les établissements médicaux sociaux (EMS). Nous proposons que, dans le cadre des communes qui participent à l'étude d'une fusion éventuelle, soit les communes de Cortébert à la Ferrière, la problématique soit étudiée sur la base du rapport discuté ce jour et qu'une commission régionale de la santé puisse être nommée rapidement."

M. Michel Ruchonnet, président : "En qualité de président de cette commission, est-ce que je peux répondre directement ?"

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Je ne sais pas si quelqu'un souhaite encore s'exprimer."

M. Patrick Linder, SOC : "Je souhaite juste dire que les deux choses ne sont pas incompatibles. Nous allons maintenir notre position. Je laisse M. Michel Ruchonnet, président de notre conseil et de cette commission temporaire, nous parler un peu plus en détail de la position du parti socialiste à ce sujet."

M. Michel Ruchonnet, président : "En tant que président de cette commission, je souhaite m'exprimer. Nous l'avons dit depuis le départ. Si une commission permanente est créée, elle n'a de sens que pour autant qu'elle fasse des petits, si j'ose dire, et qu'on s'étende régionalement. Il faut bien que le noyau démarre quelque part et vous avez l'occasion ce soir de le faire démarrer. C'est unique, novateur, ça peut faire peur. Si vous prenez le règlement des commissions permanentes, rien n'empêche de la créer. Je vous rappelle qu'il y a des commissions permanentes qui ont un maire, du bas du vallon, dans leur composition. Evidemment la suite n'a de sens que pour autant que l'on devienne régional. Si tout le

monde réagit de cette manière il n'y aura jamais de commission de santé. La santé est une des trois préoccupations principales de gens, il ne faut pas l'oublier. Il y a l'emploi, il y a le pouvoir d'achat, et il y a la santé. On a l'occasion ce soir de frapper un coup en disant que pour nous c'est important. C'est un poste qui doit venir aussi bien qu'une commission permanente qui s'occupe de la sécurité avec les pompiers, qui s'occupe de travaux publics, ou de choses de ce genre. Ce soir il s'agit de dire que la santé est une de nos préoccupations et qu'on veut la mettre en avant. Si vous voulez que la mayonnaise prenne, il faut bien qu'on ait un petit flocon de départ, et ce soir c'est vous qui pouvez le donner. J'ai eu, encore cette semaine, des téléphones de maires de la région qui me disent : "Vous allez vous prononcer sur un sujet qui nous intéresse beaucoup et on vous regarde de tout près. Qu'est-ce que vous allez faire ? Est-ce que vous faites le saut ? Oui ou non ?". J'ai dit : "Je n'en sais rien. Je le souhaite tout fort.". N'oubliez pas une chose quand même. Dans le préambule on vous explique que l'idée novatrice, c'est aussi de prendre la pyramide décisionnelle dans l'autre sens. Jusqu'ici la Confédération, qui est au sommet de la pyramide et qui décide, a donné pas mal de pouvoirs au canton dans le domaine de la santé. Ensuite, il y a la grande masse et la grande masse c'est vous et moi. Un jour il faudra aussi qu'on dise qu'est-ce qu'on veut faire, qu'est-ce qu'on veut avoir comme type de santé. Donc, c'est l'occasion aussi de le montrer, ça doit partir dans l'autre sens. Il ne suffit pas d'aller à la "stammtisch" pendant dix jours pour dire : "Ma prime a augmenté.". Ça n'avance à rien du tout. Une commission de la santé qui explique quel type de couverture de santé elle veut et qui est reliée vers Berne, vers nos autorités, je pense sérieusement qu'il y a quelque chose à jouer et je vous demande de bien y réfléchir. Botter en touche, se dire "on prolonge un peu la commission temporaire", c'est vraiment botter en touche. Ce soir vous pouvez prendre une décision qui aura une importance plus grande encore que vous ne le pensez. Le domaine de la santé est une préoccupation majeure des gens. Il faudra en tirer les conséquences politiques. C'est-à-dire qu'on explique : "écoutez, on est à peu près réduit maintenant aux vélos électriques", est-ce que vous pensez qu'on est dans la même cour ? Je ne crois pas, c'est cela qu'on aimerait faire. Voilà ce que je voulais dire."

M. Patrick Linder, SOC : "C'est une vision à laquelle nous nous rallions."

Mme Mélanie Erard, 1^{ère} vice-présidente : "Alors, si je ne fais pas de bêtise, nous devons en premier lieu voter la contre-proposition qui nous a été soumise par le parti libéral radical."

M. Michel Ruchonnet, président : "Non, je ne pense pas."

M. Stéphane Boillat, maire : "Non, il faut voter conclusion,... ."

Mme Mélanie Erard, 1^{ère} vice-présidente : "Très bien, merci. On va donc voter la motion et sa conclusion."

Au vote, le rapport final de la commission temporaire chargée de traiter la Motion "Définition d'une politique communale de la santé" est accepté par 14 voix pour et 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

Mme Mélanie Erard, 1^{ère} vice-présidente, rend la présidence à M. Michel Ruchonnet, président.

M. Michel Ruchonnet, président : "Je souhaite encore juste répondre à M. Pierre Jeanneret, PLR. Nous n'avons pas la prétention de présenter directement un règlement. Lors de la prochaine séance du Conseil de ville, nous présenterons une proposition de règlement. Je vous rappelle que pour une commission permanente il suffit simplement d'avoir une base légale, sous la forme d'un règlement. C'est quelque chose qui ne va pas être très difficile à réaliser. On peut y intégrer beaucoup de gens. J'aimerais parler avec vous les PLR pour avoir vos idées à ce sujet et sur le futur règlement, et on pourra nommer une commission. J'aimerais bien malgré votre vote massif et unanime contre, vous convaincre de venir nous

rejoindre."

M. Pierre Jeanneret, PLR : "Merci pour ces précisions."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je reprends les rênes. Je vous l'ai dit, il n'y aura pas que des votes à l'unanimité."

12. Rapport concernant la police administrative : information

Nous vous remettons en annexe pour information le rapport concernant la mise en œuvre de la police administrative, avec le rapport final de la commission temporaire "Police 2011", ainsi qu'il a été souhaité lors de la séance du Conseil de ville du 21 octobre 2010.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président, mentionne qu'il s'agit d'une information et donc il n'y aura pas de vote.

M. Thierry Egli, AJU : "La fraction alliance Jurassienne, toujours soucieuse de la sécurité de notre population, a pris connaissance avec une grande attention du rapport concernant la police administrative. Comme voulu par notre conseil, ce rapport doit susciter la discussion. Les cas d'urgence et de lutte contre le crime sont, depuis un moment déjà, de la compétence du canton, et ce dernier ne veut céder aucune de ses prérogatives. Je fais référence à la demande de La Neuveville. Le peuple a voté la loi et le canton ne fait que l'appliquer. Ce qui fait que la sécurité de notre commune est fondée sur les trois piliers que sont l'agent municipal et le contrôle des habitants, les prestations achetées à la police cantonale et à une agence privée. Notons qu'il appartient à notre conseil de se prononcer sur le contrat de prestations nous liant au Canton pour les tâches de police. Si nous, citoyens lambda, considérons que la tâche principale de la police administrative se résume à contrôler le stationnement des véhicules, nous nous fourvoyons lourdement. C'est une lourde tâche qui requiert de vastes connaissances très spécialisées pour s'acquitter de toutes les tâches de la police administrative. Après étude dudit rapport, nous formulons les remarques suivantes : nous attendons encore les conclusions de la commission de révision du statut du personnel et de l'étude détaillée du compte de fonctionnement, qui permettront de régler les détails de l'organisation de la police administrative. Aussi, nous espérons que les mesures prises contre les abandons de déchets, souvent sur des terrains privés, porteront leur fruit. Permettez cette remarque politique. La loi sur la police, qui a "coupé les bras" des communes et enlevé presque tout pouvoir de police aux communes, a un côté symbolique. Elle a été largement approuvée par le Corps électoral de notre commune, sans faire grand cas des rares voix qui doutaient de ses bienfaits. Pareille mésaventure nous est arrivée aussi avec la péréquation financière. Cette loi a été largement approuvée, les charges ont augmenté pour notre commune, avec les CHF 60.- par habitant que nous versons pour Thoune, Bienne et Berne, ce qui a pour conséquence une augmentation de notre quotité. Cette loi a aussi des effets très forts sur les écoles. On le constate ce soir avec cet objet, qui est tout sauf anodin : la fermeture d'une école. On le voit aussi avec les cours à option. Hélas, lorsqu'une loi est adoptée et que ses conséquences se font sentir, il est trop tard pour se lamenter. D'aucuns prétendent "on ne peut rien faire d'autre", et pratiquent ainsi l'attentisme. Plutôt que de réagir, il faut agir en amont. L'occasion nous sera bientôt donnée d'inverser cette tendance et de prendre notre destin en main, et ainsi de ne plus déléguer nos responsabilités à d'autres."

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport de la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité avec un intérêt tout particulier. Il remercie ladite commission pour l'excellent rapport sur la police administrative qui relève sur

le fond toutes les contradictions relatives à l'exécution des mesures policières par un seul organe, soit la police unique. Toutefois, nous aimerions encore obtenir quelques précisions :

1. A qui est subordonnée la police administrative et le personnel de l'agence de sécurité ?
2. Durant l'année 2011, 419 notifications ont été faites par la police administrative, dont 51 à Sonvilier, 16 à Renan, et 11 à Villeret. Ces notifications sont essentiellement du domaine des poursuites. La commune est-elle rémunérée pour ce travail ? Si la réponse est négative, nous souhaitons savoir si la commune facture cette prestation aux communes voisines.
3. Malgré la réponse négative du Conseil-exécutif à la motion du député Matti, La Neuveville, concernant la restitution de certaines compétences à la police administrative, nous demandons au Conseil municipal de sonder la Conférence des maires du Jura bernois si une démarche de cette dernière auprès de l'association des communes bernoises ne serait pas opportune."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais répondre aux trois questions posées par M. Daniel Müller, PLR. La première, à qui est subordonnée la police administrative ? Formellement la police administrative comme l'agence de sécurité d'ailleurs sont subordonnées au Conseil municipal et au maire. La commission de l'organisation du territoire et de la sécurité n'intervient que pour les questions de sécurité en donnant simplement un préavis. Question numéro deux relative aux notifications. La commune de Saint-Imier a l'obligation légale de procéder aux notifications sur son territoire. Ces interventions sont dédommagées par l'Office des poursuites de la manière suivante : par commandement de payer il est perçu un forfait de CHF 7.00, plus des frais en fonction du montant poursuivi. En ce qui concerne les interventions effectuées sur le territoire des communes voisines (Renan, Sonvilier, Villeret), il existe avec ces communes une convention qui détermine le mode de facturation. Pardon, non pas le mode de facturation mais des prestations, à savoir CHF 60.00 par heure, plus les déplacements à raison de cts 60 par kilomètre. Les factures globales sont envoyées en fin d'année et ont rapporté pour l'année 2011 la somme approximative de CHF 6'200.-. Le point trois est celui qui fait parler le plus. C'est avec grand plaisir que nous allons faire suivre votre demande à la Conférence des maires du Jura bernois."

M. Daniel Müller, PLR, remercie le conseiller municipal.

M. Patrick Linder, SOC : "Vous l'avez dit M. le président, il s'agit d'un point d'information, un point d'information qui nous donne la possibilité de nous exprimer. A titre personnel la lecture de ce rapport a suscité de nombreuses et profondes interrogations. Je me suis rendu compte, en discutant en fraction, que ces interrogations et considérations étaient partagées. Vous le savez le parti socialiste est très soucieux des questions de sécurité et de respect des civilités à Saint-Imier, car c'est la qualité de vie de notre village qui est en jeu et ceci est un point qui nous paraît très important. Ensuite, je crois qu'on doit déplorer ce soir que la réorganisation de la police nous empêche d'assurer ce qu'on pourrait qualifier de tâches minimales en matière de sécurité, et cela principalement parce que les prestations deviennent extrêmement chères. Enfin, on s'interroge très honnêtement sur la signification du transfert des tâches qui sont liées essentiellement ou fondamentalement à la police. Enfin, je dois faire ici le relais d'un certain désarroi de la population face à l'apparition de cette agence de sécurité. Il faut bien informer nos concitoyens pour qu'ils comprennent ces changements et qu'ils ne soient pas surpris."

M. Michel Ruchonnet, président, "Très bien, je vous rappelle qu'il s'agit d'une d'information et je remercie tous les intervenants."

13. Nomination d'un représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier", en remplacement de M. François Nyfeler, démissionnaire

M. Patrick Linder, SOC, propose la candidature de M. Michel Bastardoz, SOC.

Au vote, M. Michel Bastardoz, SOC, est nommé, représentant de la Municipalité dans le Conseil de fondation "Colonies d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la commune municipale de Saint-Imier, à l'unanimité moins l'intéressé.

14. Motions et interpellations

M. Michel Ruchonnet, président, indique ne pas avoir reçu de motion sur le bureau du Conseil de ville. Il y avait la crainte de ne pas savoir comment traiter avec une motion déposée ce soir. Serait-elle traitée sous l'ancien régime ou le nouveau ? Cela aurait donné des discussions assez intéressantes.

La parole est donnée pour les interpellations.

M. Patrick Linder, SOC : "Je vais donc vous donner connaissance de l'interpellation que nous déposons ce soir et qui va dans la continuité de nos débats. "Interpellation intitulée : "Quelle est la vision du Conseil municipal s'agissant du rôle de Saint-Imier dans l'Arc jurassien et le Jura bernois ?" La concurrence entre les territoires s'accroît fortement et les villes jouent un rôle de plus en plus important en Suisse. Elles tendent également à s'affirmer politiquement. La Confédération reconnaît les espaces métropolitains de Zurich, Bâle et de l'Arc lémanique, la région capitale suisse. Ces espaces se perçoivent comme les véritables moteurs du pays et les créateurs de valeur ajoutée, et attendent que la Confédération augmente les moyens financiers à leur disposition. L'Arc jurassien occupe une place à part en Suisse par ses caractéristiques de région à la fois peu densément peuplée et son industrie exportatrice, hautement compétitive, qui implique notamment des efforts adéquats en matière de formation professionnelle, et d'accessibilité. Pour jouer pleinement son rôle, une collaboration étroite des villes et grandes communes de cet espace est nécessaire, en prenant en compte de manière adéquate la dimension transfrontalière. Le paysage organisationnel est en train d'évoluer : le canton de Berne a choisi comme instrument de mise en œuvre des politiques d'agglomération et régionale les Conférences régionales, collectivités de droit public. Pour tenir compte des besoins des régions frontalières, la loi bernoise donne la possibilité aux communes proches d'un autre canton, outre d'appartenir à la Conférence régionale, ce qui est obligatoire quand elle aura été créée, d'appartenir également à une organisation d'un autre canton visant les mêmes objectifs. C'est pour cela que les cantons de Berne et de Neuchâtel ont élaboré une convention permettant aux communes bernoises concernées d'être également membre du RUN selon les modalités de cet organisme. La Conférence régionale Bienne-Seeland-Jura bernois représente un espace pertinent pour la planification des transports, enjeu de première importance, sachant aussi que le Haut-Vallon de Saint-Imier entretient des relations très étroites avec les Montagnes neuchâteloises, avec lesquelles elle constitue un ensemble économique et un bassin d'emploi cohérent. Au niveau de l'Arc jurassien existe également le Réseau des villes de l'Arc jurassien. D'où les questions suivantes :

1. Comment le Conseil municipal voit le rôle de Saint-Imier dans la future Conférence régionale ? Quelle est sa position actuelle face à la mise en place de la Conférence régionale ?

2. Quelle vision le Conseil municipal a-t-il du développement de l'espace formé par les Montagnes neuchâtelaises, le Haut-Vallon, espace actuellement couvert par la région Centre-Jura, des Franches-Montagnes et de la région de Morteau, qui compose un bassin d'emplois cohérent ?
3. Quelle vision le Conseil municipal a-t-il de son engagement au sein du RUN, via Centre-Jura, notamment dans la perspective du Transrun ?
4. Quels sont les objectifs que poursuit le Conseil municipal au sein du Réseau des villes de l'Arc jurassien ?
5. Le Conseil municipal est-il de l'avis qu'une véritable mise en réseau des centres régionaux implique de ne pas vouloir offrir tout partout, au risque de ne plus rien offrir ensuite ?
6. Pense-t-il qu'une répartition des compétences et des forces est indispensables, entre les grandes communes du Jura bernois et au sein de l'Arc jurassien ?
7. Si oui, comment perçoit-il les forces et les faiblesses de Saint-Imier ?

Nous déposons cette interpellation dans le but de ne pas déléguer aux autres les responsabilités qui sont aujourd'hui les nôtres."

M. Stéphane Boillat, maire : "Vaste sujet qui occupera beaucoup pour donner des réponses à tout ce qui a été soulevé. Aussi, nous essayerons d'y voir plus clair et vous apporterons une réponse lors de la prochaine séance. Je vais toutefois vous donner le point de vue du Conseil municipal concernant la Conférence régionale, sans attendre le communiqué prévu la semaine prochaine. Dans sa séance de mardi dernier, le Conseil municipal a estimé qu'il ne fallait pas voter le 25 novembre 2012 sur la création d'une Conférence régionale. Il juge une telle consultation prématurée. L'intérêt et la place de la Conférence régionale dans le paysage institutionnel régional est insuffisamment clarifié. De plus, pour un centre régional comme Saint-Imier, qui s'engage financièrement pour des infrastructures culturelles et sportives, les effets financiers, que ce soit pour les institutions ou les communes, avec d'éventuelles contributions à d'autres institutions régionales par exemple, doivent être préalablement clarifiés. Ce n'est pas un non à la Conférence régionale, mais à la date proposée."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci M. le maire pour cette information, un peu anticipée, et cette transparence. Nous sommes tout à fait conscients que cela représente un travail d'ampleur. Nous estimons que c'est un moment charnière et un enjeu des plus central pour le futur, à moyen terme, de Saint-Imier."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "J'aimerais rebondir sur ce que vient de dire M. Patrick Linder, SOC, à propos de son souci de conserver ici les prérogatives. J'ai examiné quelques chiffres concernant la Conférence régionale Jura-Jura bernois-Seeland et ses 200'000 habitants. Notre commune serait la 5^{ème} en nombre d'habitants. Dans ce curieux ensemble, on pourrait penser qu'elle aurait alors un rôle important. Pourtant, avec près de 5000 habitants, elle n'aurait que 3 voix sur 188. Je ne sais pas si vous vous représentez la proportion. Notre commune, centre régional avec ses écoles, ses infrastructures culturelles et sportives remarquables, serait noyée. Comment s'imposer si on est si faible, en sachant que tout le Jura bernois n'aura que 68 voix ? Les contributions financières dépendront du nombre d'habitants. Ainsi, les 25 communes les plus petites de la région Jura-bernois-Seeland, dont la population cumulée est égale à la nôtre, paieront ensemble la même chose que Saint-Imier, tout en ayant 8 fois plus de poids (25 voix contre 3)."

M. Patrick Linder, SOC : "Merci M. Jean Luc Berberat, AJU. Notre volonté n'est pas d'entrer

dans le détail de ces discussions. On doit ouvrir une large réflexion sur notre positionnement en matière de politique régionale."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Je crois que c'est précisément la responsabilité d'un centre régional comme Saint-Imier, ou comme Saint-Imier veut l'être, d'avoir une vision et de jouer un rôle de leader, même et surtout dans les dossiers difficiles. C'est comme cela que je conçois l'autonomie communale : avoir une stratégie de développement et la mettre en œuvre. C'est vrai que la pondération des voix qui est donnée est juste. Il ne faut cependant pas être naïf et croire que tout se passe à l'assemblée générale. Il y a d'autres manières de participer au fonctionnement d'une structure. Il y a des commissions, des groupes de travail, et notre commune se doit d'y participer. S'agissant enfin de la place du Jura bernois dans cette conférence, il est prévu un système de vote séparé pour le Jura bernois, à l'image de ce qui existe au Grand Conseil, et qui fournit les garanties nécessaires."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Interpellation intitulée : 5^{ème} étape de la route cantonale – aménagement de la Place du Marché : problèmes connexes et information." Le 5 février 2012 le Corps électoral, par 633 oui contre 146 non, a accepté un crédit d'engagement de CHF 3'140'000.- pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'eaux usées, d'électricité, de gaz et des fontaines, ainsi que des aménagements de surface lors des étapes de réfection de la route cantonale nos 5 à 7, ainsi que pour les travaux préparatoires à la réalisation du Plan de quartier "Centre ville". Dans les aménagements de surface, il est prévu une partie du réaménagement de la Place du Marché Sud. Le message précise ce qui suit :

Extrait du message du Conseil de ville au Corps électoral de Saint-Imier :

"... . La réfection complète de la Place du Marché et du Sud de la Place du 16 Mars a été reportée en raison du poids financier des investissements que cela implique... . Sont compris dans cette planification : Les aménagements de surface : Une partie du réaménagement de la Place du Marché Sud (terrasse des restaurants, débouché de la rue du Marché)."

Le message est clair. Il doit donc être respecté. Il en découle que le crédit nécessaire pour l'aménagement des places devra être soumis à l'autorité compétente. Le Conseil municipal est donc dans l'obligation de faire respecter la décision du Corps électoral. Il n'appartient ni au bureau d'ingénieurs mandaté, ni à un chef de service, de prendre des décisions qui ne respectent pas l'avis du Corps électoral. Le parti libéral radical attend des réponses du Conseil municipal aux questions suivantes :

1. Pourquoi une vidéo intitulée "Aménagement de la Place du Marché" est-elle sur la page d'accueil du site internet de la commune ?

Une bonne partie de l'aménagement présenté dans la vidéo n'a jamais été votée par le Corps électoral. Ce n'est pas correct de présenter un projet qui n'a jamais été discuté au Conseil de ville. Nous demandons que la vidéo soit retirée du site internet dans le meilleur délai, car elle est pour le moins trompeuse et irrespectueuse envers les habitants de Saint-Imier qui n'ont pas été impliqués dans la démarche, et en conséquence n'ont pas pu s'exprimer.

2. Plusieurs commerçants concernés par les travaux de cette étape ont adressé une lettre à la commune pour demander des explications sur les aménagements de la Place du Marché. Malgré un rappel lors des séances d'information publiques, il n'y a jamais eu de réponse aux demandes. Pourquoi ?

3. Il est prévu de marquer des places de parc devant le Crédit Suisse, en partie sur un terrain privé. La commune a-t-elle obtenu l'autorisation écrite du propriétaire du bien-fonds ?

4. Il semble que des parcomètres seront installés sur la Place du Marché et certainement dans la foulée ailleurs. Est-ce bien la réalité ?

Si la réponse est oui, le parti libéral radical y est opposé, comme sur les autres places et dans les autres rues de Saint-Imier. Comparaison n'est pas raison. En effet, ceux qui militent pour l'installation de parcomètres citent comme exemples, des villes comme Bienne, Berne ou voire Zurich. C'est une argumentation qui ne tient pas debout. Dans les villes précitées ou autres lieux où des parcomètres sont installés, il y a un réseau de transport urbain avec trams, trolleys ou bus qui déposent les chalands près des commerces, restaurants ou des grandes surfaces. En maintenant l'éventuelle installation de parcomètres c'est pénaliser les commerçants et les habitants de Saint-Imier en particulier, (qui ont participé au travers de leurs impôts cantonaux et communaux à l'aménagement de la route cantonale) et inviter les habitants des communes voisines à se rendre ailleurs où les parcs sont gratuits et à proximité immédiate des commerces. Par analogie, nous demandons la suppression des parcomètres de la petite place à la rue du Collège. Cette place est d'ailleurs très peu occupée et le Conseil municipal est au courant. Nous prenons comme simple exemple un habitant de la rue de la Clef ou de Tivoli qui vient acheter son pain dans une boulangerie de la rue principale 200 fois par année, à raison de 50 cts, son pain lui coûtera donc CHF 100.- de plus par année.

Un réseau urbain est-il prévu et planifié à Saint-Imier ?

5. Le n°3 de ConviviaCité n'est pas suffisamment explicite en ce qui concerne l'Imériale. On consacre un chapitre au thème "Avant l'Imériale et après l'Imériale". Ce qui intéresse la population, les commerçants, c'est l'espace dans lequel l'Imériale sera organisée. Nous demandons des précisions sur le périmètre qui sera à disposition pour l'Imériale 2012 ? Quel sera le parcours du cortège ? Quelles mesures seront prises pour assurer le parcage des véhicules des visiteurs ?
6. Le chantier provoque également des désagréments dans d'autres rues de la localité. Le trafic a sensiblement augmenté depuis le début des travaux à la rue de la Clef, et également à la rue Agassiz qui est en zone 30km/h. Questions : Des contrôles de vitesse sont-ils prévus dans la zone 30 km/h près des écoles ? Il a été décidé depuis plus de 5 semaines que la dangereuse piste cyclable de la rue Agassiz serait supprimée et effacée. Quand cette piste sera-t-elle effacée, puis la circulation sur cette dernière contrôlée ?"

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais répondre aux différentes questions de M. Markus Leuenberger, PLR. Le Conseil municipal espère rassurer le parti libéral radical en lui précisant que nous tenons fermement à ce que les travaux qui sont en cours respectent scrupuleusement l'objet présenté au Corps électoral et accepté par ce dernier, et nous y veillons. Votre première question aura une réponse donnée par M. le maire. Question numéro deux : le courrier adressé par les commerçants. Nous avons reçu plusieurs courriers. Celui que vous citez, honnêtement, ne nous dit rien. Nous allons faire le nécessaire pour trouver ce courrier et y répondre. Il est utile de rappeler que les aménagements prévus sur la Place du Marché ont été présentés, à plusieurs reprises, à toutes les parties concernées et intéressées. Que ce soit lors des différentes séances qui se sont déroulées avec les commerçants et des propriétaires ou lors de la séance de présentation à la population. Sans oublier que l'aménagement de la place a également été publié et mis à l'enquête publique avec le plan de quartier "Centre ville". Question numéro trois : les places de parc devant le Crédit Suisse. Les premiers contacts ont eu lieu avec les locataires qui ont eux-mêmes retransmis l'information au gérant. Maintenant, M. le maire va prendre contact, tout prochainement, avec le propriétaire concerné pour régler cette situation. Question numéro quatre : les parcomètres. Il est exact qu'il est actuellement prévu de placer des parcomètres sur la Place du Marché. Le plan

présenté lors de la séance de participation et d'information à la population prévoit de munir de parcomètres toutes les places de parc situées au centre de la cité. Que ce soit, je dirais, autant du côté de la Place du 16 Mars que celle de la Place du Marché. Il s'agit de munir de parcomètres toutes les places qui sont situées à proximité du centre, ensuite placer en zone bleu celles situées un peu plus loin, et enfin de mettre en zone blanche les plus éloignées du centre. Ce mode de faire pour éviter la présence de voitures "tampon" sur les places de parc qui sont situées à proximité immédiate du centre et de favoriser le roulement des voitures sur ces deux places. Ce sujet délicat, j'en conviens, sera toutefois étudié de manière plus approfondie avec le plan des mobilités. C'est en effet au cours de l'élaboration de ce plan que nous allons traiter la mise en place des parcomètres. Concernant la question du parcomètre de la rue du Collège, c'est vrai que cette place n'est plus occupée depuis la mise en fonction du parcomètre. Une réflexion va être faite à ce sujet. Toujours question numéro quatre : réseau urbain. Cette question sera reprise lors d'une prochaine séance du Conseil de ville puisque ce sujet fait actuellement l'objet d'une motion qui est en cours. Question numéro 5 : Imériale. Une rencontre s'est déroulée au mois de septembre 2011 avec une délégation du comité de l'Imériale. Au cours de cette séance nous avons présenté le programme des travaux, à savoir que jusqu'à fin juin 2012 les travaux seront concentrés sur la partie Ouest, donc dans le secteur de la Place du Marché, et puis au niveau de la route cantonale le secteur qui part depuis la Place du Marché et qui va jusqu'à hauteur du magasin Tof Sports. Ce principe de réalisation permet de garder ouvert le trafic routier sur la rue Agassiz, rue du Temple, rue Châtillon, jusqu'à l'Imériale. Dès lors, deux possibilités sont offertes aux organisateurs. Première possibilité : organiser la fête, au centre de la cité avec interdiction de pénétrer sur le secteur en travaux, ou alors la possibilité de décentraliser la fête. Le choix des organisateurs s'est porté, avec raison, sur la première variante, continuer d'organiser la fête au centre de notre cité. Pour le parcours du cortège, je propose de laisser aux organisateurs le soin de nous dévoiler ce parcours en temps voulu. En ce qui concerne le parcage des véhicules, la situation de cette année est identique à celle des années précédentes, puisque les secteurs perturbés par les travaux n'ont jamais été disponibles pour le parcage des véhicules. C'est pourquoi, cette année, il ne sera pris aucune mesure supplémentaire ni aucune mesure différente de celles prises les années précédentes. Je vais terminer avec la question numéro 6 : rue Agassiz et sa piste cyclable. Le marquage de la piste cyclable a été réalisé après publication. De ce fait, nous avons également dû publier la suppression de cette piste. Elle sera donc effacée après le délai d'opposition et après le traitement des oppositions éventuelles qui pourraient être déposées. Les contrôles des vitesses, quant à eux, reprendront tout prochainement au moyen du "radar sympathique". Sur ce, je passe la parole à M. le maire, pour la question numéro une."

M. Stéphane Boillat, maire : "En réponse à la question de savoir pourquoi la vidéo se trouve sur le site internet de la commune, je peux répondre ce qui suit : lors de l'élaboration d'un projet, il est fréquent, que l'on essaie de le représenter, non pas dans l'idée d'imposer quelque chose qui n'est pas encore décidé, mais pour faciliter la discussion, en permettant de se faire une idée et de prendre position en meilleure connaissance de cause. C'est ainsi que des plans, des illustrations ou même des maquettes sont par exemple présentés à l'appui d'un nouveau bâtiment. C'est dans cette optique que des dessins indicatifs ont été réalisés pour essayer de visualiser ce que deviendra la nouvelle traversée de Saint-Imier selon le projet qui a été élaboré et qui a été présenté. Avec l'évolution de la technique, on peut désormais disposer de simulations vidéo. C'est dans cet objectif d'information que cette vidéo a été déposée sur le site internet communal. Elle indique ce qui peut être fait, mais non ce qui est décidé. Quant au fait que le projet représenté par la vidéo n'aurait pas été discuté au Conseil de ville, il faut dire que, le 8 septembre 2011, le Conseil de ville a accepté le Plan de quartier "Centre ville". A son article 7, le plan de quartier prévoit : "le concept d'aménagement en annexe au présent règlement de quartier indique les principes généraux qui devront être mis en œuvre". Le Concept d'aménagement auquel il est fait référence contient des illustrations à titre indicatif de la Place du marché. Ces illustrations correspondent à la vidéo. Le Plan de quartier et le Concept d'aménagement ont d'ailleurs été publiés sur le site internet de la commune dès leur entrée en vigueur. La vidéo ne fait

qu'illustrer un concept d'aménagement présenté à plusieurs reprises, et conforme aux décisions du Conseil de ville. C'est pour ces raisons que le Conseil municipal ne retirera pas la vidéo du site internet communal. Par contre, dans un souci de clarté et pour éviter toute équivoque, afin que l'on puisse distinguer ce qui, du fait de la votation du 5 février 2012, est décidé de ce qui ne l'est pas, le libellé sera modifié et il sera indiqué : "Aménagement **possible** de la Place du Marché (**selon Concept d'aménagement du 8 septembre 2011**)". Il est évident que la réalisation effective dépendra de la décision de l'organe compétent. Le Conseil municipal a prévu que l'acquisition de l'ensemble du mobilier urbain nécessaire pour concrétiser le concept d'aménagement sera soumise à l'organe compétent très prochainement. Si la compétence appartient au Conseil de ville, l'objectif est de soumettre cet objet lors de la prochaine séance du 14 juin 2012."

M. Markus Leuenberger, PLR : "Merci pour les réponses. J'aimerais encore demander si les nouvelles zones bleues et les parcomètres feront l'objet d'une publication."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Bien évidemment. Le traitement du marquage des places et le parage lui-même font partie intégrante du plan des mobilités. Ce point va suivre la procédure normale. Il y aura une information à la population, il y aura un dépôt public. Donc, il y aura possibilité de faire opposition."

M. John Buchs, PLR : "J'ai une question complémentaire. Il a été dit à de réitérées reprises que pendant les travaux il y aurait une compensation du parage à la Place du Marché, qu'il n'y aurait qu'une place de perdue. Nous avons entendu tout à l'heure M. le maire va prendre contact, mais à quelle moment ces places vont être marquées car c'est un peu l'anarchie actuellement sur cette place."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais me prononcer uniquement sur les places au Sud du Nord de la Place du marché c'est-à-dire celles situées derrière la fontaine. Il a été prévu de marquer deux rangées de places de parc. Une derrière la fontaine, cette partie est occupée actuellement par des tuyaux, ce qui est malheureux puisqu'on avait décidé d'occuper la zone telle qu'elle a été présentée à la population, ce qui veut dire qu'on va dégager les tuyaux et marquer ces places de parc prochainement. En ce qui concerne les places devant le Crédit Suisse, c'est M. le maire qui va prendre contact avec le propriétaire et c'est seulement par la suite qu'on pourra vous informer."

M. John Buchs, PLR : "Je vous remercie pour ces explications."

15. Réponses aux motions et interpellations

Mme Aline Ruchonnet, cheffe du département de la jeunesse : "Je souhaite apporter une réponse à l'interpellation intitulée : "Formation du personnel dans les écoles à journée continue" déposée par Mme Talika Gerber, PLR, le 20 octobre 2011. Après avoir pris des renseignements auprès de M. Thierry Spring, président de la Fondation La Pelouse, et Mme Floriane Richard, directrice de l'école à journée continue de Saint-Imier, le personnel répond aux exigences de l'ordonnance cantonale, comme vous l'avait expliqué M. le maire lors dudit conseil."

Mme Talika Gerber, PLR : "Merci nous sommes satisfaits."

M. Raymond Glück, chef du département de l'organisation du territoire et de la sécurité : "Je vais profiter de votre décision de ce soir à savoir, transformer la motion du parti libéral radical du 15 juin 2006 intitulée : "Planification des zones à bâtir sur le territoire de Saint-Imier, pour

y répondre directement. Le travail a été fait bien que cette motion, je dirais, ait été rangée sous une pile de dossiers. Je vais vous expliquer ce qui a été réalisé. Les premières investigations débutent en 2008. C'est en effet à partir de ce moment que la commission de l'organisation du territoire et de la sécurité s'est penchée de manière intensive sur les possibilités d'extension ou de développement des zones à bâtir destinées à l'habitation et plus particulièrement à l'habitation individuelle. L'objectif de la démarche est très clair : pouvoir offrir à court terme de nouveaux terrains pour les personnes intéressées à construire à Saint-Imier. Nous souhaitons faire une étude préalable afin de pouvoir nous déterminer de manière objective. Les conclusions de cette étude préalable démontrent très clairement les limites des possibilités d'extension de notre cité. Limites qui sont liées principalement à la topographie de la région. Un site est cependant sorti du lot pour développer la construction d'un habitat de faible densité. Donc, ce que nous souhaitons, des maisons familiales, dans le secteur de La Clef. L'étude préalable a ensuite été mise en discussion auprès de l'Oacot afin de pouvoir procéder à l'élaboration du plan d'extension du secteur de La Clef. Cependant, l'Oacot a mis une condition. L'Oacot a exigé que notre commune procède à une planification sur l'ensemble de la cité qui démontre les besoins en terrains et justifie les choix de développement requis. Ces choix devront être assurés par une décision politique. Puis, pour pouvoir statuer sur l'extension du secteur de La Clef, l'Oacot a demandé des garanties quant à la mise en œuvre de la révision de l'aménagement local. C'est donc cette condition qui est à l'origine de la révision du plan de zones que nous sommes en train d'effectuer. Nous sommes ici à fin 2008. En 2009, dès qu'on a eu la réponse de l'Oacot, nous avons buté sur deux fronts. Premier front : la révision de l'aménagement local, le plan de zones. Deuxième front : le développement d'une partie du secteur de La Clef, que nous avons baptisé : "mesure urgente de La Clef". Pourquoi travailler sur deux fronts ? Pour une raison relativement simple. Le premier front, donc la révision de l'aménagement local était une tâche de longue durée, qui allait durer, je dirais, plusieurs années comme on va le voir. Tandis que le deuxième front, développement d'une partie du secteur de La Clef, donc la mesure urgente, était destinée à pouvoir mettre très rapidement les terrains à disposition. La conception directrice est un instrument de planification juridiquement conforme, permettant de préciser et de justifier les parts de la réflexion devant mener à la révision complète de l'aménagement local. Cette conception directrice est mise en œuvre selon la procédure usuelle. Il y a une mise en œuvre, une participation et information à la population, un examen préalable de l'Oacot, une décision du Conseil municipal. Pour information, lors de la séance de participation et information à la population, il n'y a eu personne. Une soirée réservée pour informer les gens de ce qu'on est en train de faire en ville, avec les terrains, les perspectives de développement. Personne n'a fait le déplacement. Ici nous sommes en octobre 2010. La mesure urgente de La Clef est donc planifiée parallèlement à la conception directrice et devrait entrer en vigueur avant la révision de l'aménagement local. Cette mesure urgente suit la même procédure que la conception directrice. La planification de la révision de l'aménagement local est engagée suite à l'entrée en vigueur de la conception directrice. En ce qui concerne l'aménagement local, cela comprend, entre autres, l'élaboration du plan de zones, du plan de protection de la nature, le règlement municipal, et les règlements d'affectation et des constructions. La procédure de participation et d'information à la population pour le projet de révision de l'aménagement local s'est déroulée en septembre 2011. Je vous demande combien de personnes, pensez-vous, y ont assisté ? Il y a eu deux personnes. Les deux personnes venaient de la montagne, même pas du centre. Il y a tout de même une certaine déception. Ce travail a commencé en 2008, on se retrouve fin 2011. Pour un travail qui a duré trois ans, il y a eu deux personnes intéressées. Voilà. Maintenant, j'aimerais vous dire qu'actuellement la révision de l'aménagement local est en phase d'examen préalable auprès des services du canton. Cet examen est coordonné par l'Oacot. Si la procédure se déroule normalement, l'approbation de l'Oacot devrait intervenir fin 2012, voire début 2013. En ce qui concerne la mesure urgente de La Clef, cette mesure doit encore faire l'objet d'une approbation par l'Oacot avant que nous puissions prendre une décision communale."

M. John Buchs, PLR : "Nous avons déposé cette motion le 15 juin 2006. Le projet à

beaucoup évolué. On l'a compris il y a des contraintes, des difficultés. Je tiens ici à remercier le conseiller municipal et sa commission tout en sachant les difficultés qu'il y a parfois avec la puissante et technocratique OACOT. Nous avons fait le choix de transformer cette motion en interpellation. Nous sommes pleinement satisfaits ce soir."

Mme Aline Ruchonnet, chef du département de la jeunesse : "Je souhaite encore apporter une réponse. Rapport intermédiaire : "Information concernant la motion du parti libéral radical pour la création d'un Parlement régional des jeunes". La commission de la jeunesse a abordé cette motion lors de ces réunions en 2011 : le 23 mai, 22 août, 24 octobre et 28 octobre. M. Cyril Miserez, responsable de l'Espace jeunesse d'Erguël, a rencontré Mme Joanna Eyer, déléguée interjurassienne à la jeunesse, le 8 novembre 2011 afin de réfléchir s'il est possible de créer un tel parlement. Mme Joanna Eyer, déléguée interjurassienne à la jeunesse, a ensuite rencontré les autorités de Tramelan et le Conseil du Jura bernois (CJB). Voici le résumé : Tramelan souhaitait que le CJB étudie la possibilité de mettre en place un Parlement de la jeunesse pour le Jura bernois. Le CJB a répondu qu'il n'avait pas les compétences (pas de bases légales) pour créer une telle institution et donc pas les financements qui seraient nécessaires. Lors de cette séance, la déléguée à la jeunesse a présenté l'exemple jurassien avec ses points positifs et ses points un peu plus compliqués (implication des jeunes, suivi des demandes adressées au Gouvernement, etc...). Elle a également insisté sur le fait qu'il faut mettre les moyens nécessaires si l'on veut qu'une telle institution fonctionne. Le CJB n'est pas opposé à ce genre d'institutions, mais ne peut pas la mettre en place actuellement, aussi parce qu'il s'agit selon eux plus d'une tâche communale. En lien avec cette demande et après réflexion lors de sa dernière séance, la Commission de la jeunesse du Jura bernois a décidé de lancer un concours d'idées en 2012 pour la mise en place d'un processus de consultation des jeunes du Jura bernois. La personne qui remportera le concours d'idées se verra confier le mandat de réaliser sa proposition. Les communes recevront une information à ce sujet et le concours s'adressera en particulier aux animateurs (de jeunesse et des centres culturels). Le processus de consultation pourra prendre différentes formes, les idées ne seront pas limitées. Parallèlement, le chancelier de Tramelan a pris contact avec la Chancellerie fédérale qui soutient des projets pilote en matière de cyberadministration. Le chancelier leur a soumis l'idée de créer un cyberparlement des jeunes pour le Jura bernois. Une rencontre sera organisée le 22 décembre 2012 à ce sujet avec les autorités de Tramelan, des représentants de l'AJR et la déléguée à la jeunesse. L'équipe de l'EJE peut en collaboration avec les écoles (secondaires et post-secondaires) établir un questionnaire pour sonder les jeunes de la région. Ce dernier pourrait être distribué lors du printemps 2012, voire l'été. Il est encore à noter qu'il faut compter sur un budget de CHF 25'000.- par année."

M. John Buchs, PLR : "Nous vous remercions pour ce rapport intermédiaire qui nous satisfait pleinement. On voit les difficultés. Nous avons dans notre motion du 3 février 2011 demandé une étude au niveau régional. On voit que cela prend du temps, mais cela évolue dans le bon sens, on a sondé des jeunes de la région. Puisque j'ai la parole, au nom du parti libéral radical, nous souhaitons féliciter l'Espace jeunesse d'Erguël pour le programme de la Plate-Forme Prévention dont on a pu lire les résultats et les actions dans la presse. C'était hier, nous félicitons l'équipe de l'Espace jeunesse d'Erguël pour ce magnifique travail et la prévention qu'ils font par exemple lors de l'Imériale."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vais vous lire deux rapports de la commission de gestion. Cela donne un entraînement pour la séance du 14 juin 2012, puisqu'il s'agira de répondre à une grande partie des motions. Il faudra peut-être prévoir un pique-nique."

Mandat relatif à l'utilisation appropriée des aides accordées dans le cadre du Règlement relatif à l'octroi d'un montant de CHF 70'000.- à la vie sportive, associative et culturelle de Saint-Imier.

Dans sa séance ordinaire du 15 février 2012 la commission de gestion, après étude de tous

les documents fournis par la Municipalité, constate que 3 des 4 projets sur lesquels elle a porté son analyse ont abouti. Seule l'association Tour à Tour non seulement n'a pas été constituée mais a en plus dépensé plus des 2/3 de la subvention octroyée sans qu'il soit possible de la récupérer dans son intégralité. Une perte de CHF 6'811,55 a été ainsi occasionnée. S'en est suivie une discussion nourrie qui a abouti à un vote concernant le renouvellement d'une action de ce type. Par 5 voix pour et 2 contre, la majorité de la commission est d'avis qu'il ne faut pas fermer la porte à un autre projet de ce genre mais qu'il faudra certainement apporter un plus gros soin et plus de rigueur au règlement et à la sélection des bénéficiaires. C'est à la demande du Conseil de ville que le dossier a été réactivé pour un complément d'information. Nous vous prions de transmettre notre missive au législatif. La commission n'a objectivé aucune malversation et recommande la clôture du dossier.

Le rapport est signé par M. Roland Helbling, président, et M. Rémy Defilippis, secrétaire, de la commission de gestion."

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des remarques.

Il n'y a pas de remarques.

M. Michel Ruchonnet, président, donne connaissance d'un deuxième rapport de la commission de gestion.

"Rapport sur la destruction des bulletins sur la votation du 13 février 2011 relative à l'imposition des véhicules à moteur cour information au Conseil de ville.

Après avoir étudié les documents mis à sa disposition, la commission de gestion est d'avis que la responsabilité des bulletins de vote lors de votations incombe au teneur du registre des électeurs. Il est en effet responsable selon l'art. 42 al 3 de l'Ordonnance sur les droits politiques (ODP, RSB 141.112) de la conservation en lieu sûr dans les locaux de l'administration communale des bulletins de vote jusqu'à épuisement des éventuels recours. Indépendamment du fait que M. Yanick Courvoisier, responsable du registre des électeurs, ait mentionné dans sa correspondance du 16 septembre 2011, à l'attention du Conseil Municipal de Saint-Imier, ne jamais avoir eu connaissance des courriers adressés audit conseil le 4 mars 2011 par la Chancellerie d'Etat, le 16 mai 2011 par la Préfecture du Jura bernois, et le 28 juin 2011 à nouveau par la Chancellerie d'Etat, il est tenu de s'assurer qu'aucun recours ne soit en suspens à la destruction des bulletins de vote. La pratique consistant à garder le matériel de vote jusqu'à la votation suivante ne repose sur aucune base juridique établie et ne peut donc perdurer dans l'avenir. Comme l'indique M. Yanick Courvoisier, responsable du registre des électeurs, dans sa lettre du 16 septembre 2011, il est primordial qu'il s'assure du résultat définitif de la votation auprès des instances compétentes. Découlant des constats ci-avant, il est nécessaire d'établir un protocole clair de destruction des bulletins de vote, signé par 2 personnes compétentes (principe du contrôle des 4 yeux), dont le teneur du registre des électeurs. Il est à signaler que le canton est en train d'élaborer un processus, selon information reçue. La commission de gestion recommande de suivre ses futures directives. Elle recommande également de ne procéder à aucune destruction des bulletins aussi longtemps que cette procédure n'a pas été mise en place. La méthode de transfert des informations du Conseil-exécutif à une administration doit être améliorée et sa traçabilité prouvée. En effet, entre le 4 mars 2011 et le 25 juillet 2011 beaucoup de courriers et d'informations ont été échangées, ce qui aurait dû permettre d'éviter le problème rencontré. Il n'est cependant pas admissible que le courriel de la Chancellerie d'Etat, destiné au teneur du registre des électeurs, n'ait été lu qu'à son retour de vacances, le 25 juillet 2011. La commune doit organiser le remplacement nécessaire en cas d'absence prolongée du teneur du registre des électeurs, y compris un relevé de ses courriels. La Commission de gestion avait écrit à la préfecture pour obtenir des preuves de l'envoi des informations. La réponse reçue ne permet pas d'exclure toute responsabilité de

leur part. Bon nombre d'autres communes ont également dû faire face au même problème que Saint-Imier, ce qui conforte la commission à croire à un problème de communication évident. La commission de gestion vous propose d'utiliser ses recommandations pour une amélioration du processus de travail et de classer ce dossier sans suite.

Le rapport est signé par M. Roland Helbling, président, et M. Rémy Defilippis, secrétaire, de la commission de gestion."

M. Michel Ruchonnet, président, demande s'il y a des commentaires.

Il n'y a pas de commentaires.

16. Petites questions

Mme Talika Gerber, PLR : "Vous nous avez informés au moment de vos communications de la modification du statut de certaines motions en interpellations. Dans l'article 3 alinéa 9 des motions que nous venons de voter, il y est dit que le Conseil municipal transmet annuellement la liste des motions et leurs états des lieux. Nous demandons que celle-ci soit jointe avec les changements annoncés au moment de l'envoi du procès-verbal de cette séance."

M. Stéphane Boillat, maire : "Nous veillerons à faire le nécessaire."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Au vu de la journée qui vient de passer, nous osons croire que le printemps est enfin de retour. Dès lors, le temps du jardinage est à nouveau mis à l'honneur. C'est pourquoi, nous nous demandons si il est possible dans notre commune, d'obtenir la terre compostée, comme cela se fait dans d'autres communes."

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Je vais vous donner quelques chiffres, c'est tout ce que je peux faire pour vous rassurer quant aux déchets verts. J'ai des chiffres qui datent des années 2008 à 2011, et puis quelques chiffres qui concernent ce début 2012. 331 tonnes de déchets verts ramassés en 2008, 407 tonnes en 2009, 408 tonnes en 2010, 427 tonnes en 2011. Une chose importante qu'il faut savoir c'est que la rigueur de l'hiver intervient considérablement dans ces chiffres. J'en veux pour preuve le fait que les mois de janvier-février 2012 ont été des très petits mois concernant les déchets verts alors qu'il y a une "explosion" au mois de mars."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Et concernant le compost ?"

M. Michel Jeanneret, chef du département de l'équipement : "Oui, le compost, excusez-moi. Alors concernant le compost, il est à votre disposition, et de tous les citoyens de Saint-Imier à la déchetterie. Il y a en-dessous de la déchetterie une entrée possible. J'y suis même allé un dimanche. Donc, on peut y accéder à n'importe quel moment pour aller chercher du compost."

Mme Mélanie Erard, AJU : "Je ne savais pas, merci de votre réponse."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Suite à la petite question de M. Walter Von Kaenel, PLR, posée lors de la séance du 6 septembre 2007, le Conseil municipal a organisé une réception des nouveaux habitants le 6 mars 2008. Cette dernière avait répondu aux attentes de tous les partenaires et connu un beau succès. Le parti libéral radical demande au Conseil municipal si celui-ci a l'intention d'organiser une réception en 2012 ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Effectivement nous n'avons plus réalisé une telle réception depuis celle du 6 mars 2008. Nous avons décidé d'en faire une cette année. Nous avons aussi constaté que la population a augmenté, que nous étions hier 4874, soit 23 de plus qu'au premier janvier 2012. Une réception sera organisée cette année, très vraisemblablement en automne. Si par miracle la progression se poursuivait, elle pourrait être couplée avec l'accueil du 4'900^{ème} habitant. Cela demeure cependant trop hypothétique pour en faire un critère décisif."

M. Frédéric Bürki, PLR : "Merci pour la réponse, nous sommes satisfaits et souhaitons collaborer à l'organisation de la réception officielle pour les nouveaux habitants."

M. Michel Ruchonnet, président : "Nous serons tous présents."

M. Francis Daetwyler, SOC : "Récemment le Corps électoral a accepté l'initiative pour ou contre les résidences secondaires. Quelle est la situation de Saint-Imier en matière de résidences secondaires ? Notre commune est-elle touchée par l'acceptation de l'initiative populaire ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Selon les cartes que j'ai consultées, notre commune n'y figurait pas, donc je pars du principe que nous ne sommes pas touchés. Par contre, il faut aussi voir que cette initiative oblige les communes à établir, sauf erreur, l'état de la surface de plancher brut de tous les logements de la commune et des logements de vacances. Cela veut dire que nous aurons un travail administratif à faire chaque année, ne serait-ce que pour cet inventaire, même si sur l'objet lui-même (quota de résidences secondaires) nous ne devrions pas être touchés."

M. Vincent Brahier, PLR : "Suite à l'interrogation d'un de nos concitoyens vraiment fâché, qui rentrant de vacances est arrivé en train sur le quai n°3, je me permets encore une fois de demander où en est-on avec ce dossier ? Est-ce que l'ascenseur dont on rêve à la gare de Saint-Imier est à mettre dans le même dossier que la route des Convers, ou peut-on espérer que cette situation, qui devient intolérable pour une ville qui se veut conviviale, avance ?"

M. Stéphane Boillat, maire : "Le dernier élément était le devis du projet. Depuis, nous n'avons pas d'avance dans ce dossier. La problématique est, je pense, une éventuelle participation des CFF à la réalisation de ce projet ou plutôt l'inverse, une participation de la commune à la réalisation de ce projet. Je vais vous tenir informé lors d'une prochaine séance."

M. Vincent Brahier, PLR : "Merci."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Il y a des sujets qui sont récurrents dans ce Conseil de ville, le plus célèbre étant les toilettes de la gare. Ce soir ma fraction re-revient (j'ai l'impression de bégayer) aux nouvelles concernant les jardins publics. Lors de notre dernière intervention sur ce sujet le 23 juin 2011, le Conseil municipal, par la voix de M. Christian Schluep, conseiller municipal, nous avait parlé de l'existence d'un projet de rénovation partielle des jardins publics, dont la réalisation risquait cependant de ne pas se faire en 2011. Dix mois plus tard, alors que le soleil poudroie et l'herbe verdoie, telle sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir... y a-t-il un "risque" que les travaux soient entrepris prochainement ? Rebondissant sur cette question, nous en profitons pour évoquer le "jardin Robinson", comme l'appellent mes collègues de l'école primaire. Cet espace de jeux sis sur l'Esplanade des collèges, avait vu le jour grâce à la générosité de la Société philanthropique de l'Union en 2002 à l'occasion de ses 150 ans. Les saisons ont passé et le petit parc s'est détérioré; aujourd'hui il fait peine à voir. Sa remise en état a-t-elle été envisagée, est-elle incluse dans le projet évoqué plus haut ? Même si on l'appelle Robinson, il serait vraiment dommage de laisser complètement à l'abandon cet îlot ludique, et de ne plus l'entretenir."

M. Christian Schluop, chef du département de la gestion des bâtiments et des installations sportives : "Effectivement le bout du tunnel pour la présentation du plan de réaménagement de ces jardins publics est encore loin en avant. Il faut toujours espérer et un jour..., non pas pour rallonger la future séance du 14 juin prochain, une réponse vous parviendra avec un plan détaillé du réaménagement complet des jardins publics. Comme vous le savez, pour réaménager et réaffecter, un montant fort important est nécessaire et ce montant a déjà été à deux reprises demandé et reporté. Nous espérons que pour l'année 2013 nous pourrions bénéficier de ce montant. Concernant le jardin qui est sur l'Esplanade des collègues, que vous appelez le jardin Robinson, effectivement dans un souci de sécurité, au printemps 2011, un des jeux qui avait été gracieusement offert par l'Union a été démonté. Il était prévu de remonter un autre jeu répondant aux normes du Bureau de la prévention des accidents (BPA) pour que les enfants, en cas de chute, ne puissent pas se blesser. Comme vous l'avez aussi mentionné, les jours passent, les semaines passent, les mois passent, et l'hiver a frappé à notre porte, mais bonne nouvelle, plusieurs objets ont été retenus et un aménagement doit être fait ces prochaines semaines. Des nouveaux jeux seront installés sur cet espace avec une orientation essentiellement destinée aux enfants en bas âge. Je vais vous donner prochainement de plus amples informations, également peut-être avec des informations financières, quant à la planification globale du réaménagement des différents parcs de la localité, en incluant évidemment aussi celui de la piscine."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie le conseiller municipal. 2013, cela repousse encore plus loin, mais enfin pour le jardin Robinson c'est une bonne nouvelle. Je me réjouis, de voir des petits enfants s'amuser sur la place de jeux Robinson."

M. Thierry Egli, AJU : "Je constate que la bâche verte protège toujours le toit de la future ancienne école de commerce (bâtiment historique et propriété du canton). Pourrait-on me dire quand les travaux nécessaires seront terminés pour enlever cette bâche ? Aussi, qu'en est-il des projets du canton pour la rénovation de l'ancienne usine Moeri, soit l'ancienne école professionnelle de La Clef, qu'il a quasiment vidée et dont il est aussi le propriétaire?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Je ne suis pas sûr d'avoir tout compris."

M. Thierry Egli, AJU : "Sur un des bâtiments une bâche recouvre le toit, et l'autre nécessite des rénovations. Où en sommes-nous dans ce dossier ?"

Mme Danièle Kiener, cheffe du département des écoles : "Nous aurons prochainement une séance et je pourrais vous en dire un peu plus lors de la prochaine séance."

M. Thierry Egli, AJU : "Merci."

M. Roland Amstutz, PLR : "Etant informé qu'un conseiller de ville ne répond pas à un autre conseiller de ville, mais comme M. le président le relevait j'aime bien imaginer les choses, et imaginer les situations, je répondrais à M. Thierry Egli, AJU, de cette manière. En ce qui concerne cette bâche verte, puisqu'elle m'a concerné pendant un certain nombre d'années, eh bien la réparation se complique parce que quand il pleut, personne ne peut venir voir sur le toit car cela glisse, et quand il fait beau, on ne voit pas où cela coule parce qu'il y a pas d'eau... M. Thierry Egli, AJU, on n'a pas fini de voir cette bâche verte."

...rires...

17. Réponses aux petites questions

M. Stéphane Boillat, maire : "J'ai une réponse à la petite question déposée par M. Jean Luc Berberat, AJU, lors de la dernière séance concernant l'impression de la Feuille d'avis du

district de Courtelary. Je vais vous lire la réponse reçue :

Par la présente, nous souhaitons répondre à la question posée lors du dernier Conseil de ville du 1^{er} mars dernier. Il y a quelque temps déjà et afin de continuer à offrir un média de qualité pour l'ensemble de ses lecteurs et annonceurs, il a en effet été décidé de faire imprimer la Feuille d'avis du district de Courtelary (FAC) à Bienne. Ce changement de politique de production a répondu au développement rédactionnel et publicitaire, ainsi qu'à l'augmentation de la diffusion. Il a contribué à une augmentation de la qualité et de l'offre du journal, permettant de lui envisager un avenir plus pérenne, par ces temps d'avènement des médias électroniques et de préserver l'ensemble des postes de travail de l'imprimerie Bechtel. Le choix du site d'impression s'est fait en fonction d'un outil de production adapté, d'un flux de production conforme à notre mode opératoire et également grâce à un coût de production concurrentiel. Ces arguments restent toujours valables, du moins tant que la rotative journal de l'imprimerie Gassmann reste en fonction. Dans la configuration actuelle, n'importe quelle imprimerie ne peut produire la FAC d'une manière efficiente et concurrentielle, car toutes ne possèdent pas l'équipement nécessaire (une rotative journal, notamment) à la production d'un hebdomadaire, ce qui est le cas de l'imprimerie sise à la rue de la Clef. A ce jour, nous n'avons pris aucune décision quant au futur lieu d'impression de la FAC, car nous devons étudier plusieurs propositions qui doivent couvrir le spectre de nos demandes, et quelque soit notre choix, il n'influencera en rien le marché du travail local, car toute la partie rédactionnelle (qui est la plus grosse partie du travail) est et restera en nos murs."

M. Jean Luc Berberat, AJU : "Je remercie M. le maire pour la lecture de cette réponse. J'attends de voir si le choix se portera sur Berne plutôt que Saint-Imier. Je me permettrais de revenir poser d'autres questions si nécessaire."

18. Divers et imprévu

M. Michel Ruchonnet, président : "Qui demande la parole ? J'aurais juste..."

...Un mouvement de M. John Buchs, PLR,
fait penser à M. Michel Ruchonnet, président,
que le conseiller de ville croit que la séance est finie...

M. Michel Ruchonnet, président : "M. John Buchs, PLR, restez avec nous !"

...rires...

M. John Buchs, PLR : "J'exige que ce soit dans le procès-verbal."

...rires...

M. Michel Ruchonnet, président : "J'aurais juste une remarque que vous avez certainement tous entendue concernant le procès-verbal. Beaucoup de gens nous disent : "Je ne peux pas lire le procès-verbal du Conseil de ville, c'est illisible, c'est écrit trop petit, c'est trop long,... ". Vous savez qu'il y a trois types de procès-verbaux. Il y a le procès-verbal décisionnel qui n'aurait aucune logique pour la population dans le sens où les citoyens ne comprendraient rien puisqu'ils n'ont pas les documents sur lesquels nous nous basons pour prendre nos décisions. Il y a la deuxième solution qui figure dans les statuts de la commune, c'est-à-dire d'enregistrer la séance en cas de contestation. Au moins on ne peut pas contester, on l'a dit ou on ne l'a pas dit. Et puis, l'autre possibilité c'est d'essayer de comprendre ce qu'a voulu dire l'orateur, mais ce pauvre M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, passerait certainement encore beaucoup plus de temps, et pour nous contester le procès-verbal cela deviendrait

difficile. On va la jouer courte. Je demande aux orateurs s'ils peuvent raccourcir leurs interventions, leurs textes. On peut éviter par exemple : "après avoir étudié attentivement nos dossiers,...". J'imagine que quand on pose une question on a étudié attentivement le dossier. Il y a des choses qu'on pourrait raccourcir et on serait peut-être un peu plus lu par les gens. Comme disait M. John Buchs, PLR, quand il me demandait de préparer un texte et de mettre un peu de la confiture, on va essayer de mettre un peu moins de confiture. Peut-être si l'on est plus lu cela aura un avantage. Je voulais juste faire cette remarque et je m'engage à décerner personnellement un prix à celui qui saura le mieux couper ses textes, tout en restant complet, à la fin de l'année. Je m'engage à lui offrir une caisse de bouteilles".

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :